

FRANCE. Un mois... 5 fr. Un trimestre... 15 fr. Six mois... 24 fr. Un an... 48 fr.

LA PRESSE

LA PRESSE

Les lettres et paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Toutes les communications et réclamations relatives à la rédaction politique doivent être adressées à M. EMILE DE GIRARDIN.

Bureaux : rue Saint-Georges, 16, à Paris. Les abonnés datent des 1er et 15 de chaque mois.

Toutes les communications relatives à la rédaction du feuilleton et à l'administration du journal doivent être adressées à M. DEJANIER.

Paris, 30 décembre.

La chambre des députés a procédé aujourd'hui à l'élection des deux secrétaires qui restaient à nommer. M. de l'Espée a été élu au premier tour de scrutin. M. Havin a été ensuite élu au scrutin de ballottage. Le bureau est constitué. Il sera installé demain.

Les principes que nous avons énergiquement soutenus à l'occasion du procès intenté à la Gazette du Centre et au Progressif par M. Bourdeau, pair de France, et qui avaient été méconnus en première instance, ont complètement triomphé devant la cour royale de Limoges, qui a condamné le premier de ces journaux à six mille francs de dommages-intérêts, et le second à quinze cents francs. L'importance attachée par toute la presse de l'opposition à cet arrêt lui en donne une réelle.

A l'occasion des séances des conseils-généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures, plusieurs journaux demandent la publicité des séances de ces conseils et engagent leurs membres à adresser au gouvernement un vœu formel à cet égard. Il faut admettre ces réclamations avec réserve. De quelle publicité veut-on parler? Sans doute la publicité des travaux des conseils est chose désirable. Les vœux qu'ils émettent, les discussions spéciales et approfondies auxquelles ils se livrent ne pourraient que gagner à être destinés à la publicité; ils seraient d'ailleurs pour le pays, un excellent enseignement, et aideraient à remplacer dans les esprits les vaines théories par des idées saines, pratiques, fondées sur la science profonde des faits réels.

Mais il ne faut pas perdre de vue que les trois conseils-généraux ne sont pas une institution politique, que les honorables membres dont ils se composent n'ont pas fait une étude spéciale de l'art de parler en public, qu'il faut éviter d'apporter dans leurs discussions, toutes positives et spéciales, un changement qui les ferait peut-être dégénérer en passes d'armes oratoires, au grand détriment de leur but et des affaires du pays, qu'enfin la publicité qu'il importerait de donner à leurs travaux n'est pas cette publicité restreinte, inutile, vaine, qui appellerait quelques oisifs à leurs séances; mais cette autre publicité large, instructive, féconde, qui porterait sur tous les points du territoire les enseignements qui sortiraient de leurs travaux.

Ce but serait atteint par la publication des discussions qui ont lieu dans le sein des conseils bien plus sûrement que par la publicité donnée à leurs séances. Nous approuverions donc qu'un compte-rendu fidèle et complet des discussions des conseils, fût publié chaque jour dans le journal officiel où chacun pourrait à son gré le reprendre. Cette mesure réunirait tous les avantages de la publicité sans avoir aucun de ses inconvénients. Nous avons demandé la publicité ainsi entendue pour les conseils-généraux de département. Nous croyons qu'il faudra tôt ou tard l'étendre aux trois conseils, et que le pays et l'institution y gagneront.

Le Siècle déplore ce matin avec amertume la désorganisation des partis et le découragement qui se répand dans les esprits; mais il n'indique de cette situation aucune cause sérieuse. Les abus qu'il signale et qu'il exagère ne seraient tout au plus que des effets de l'indifférence générale pour le bien général. Nul parti d'ailleurs n'aurait le droit de jeter la pierre aux autres partis; cette disposition d'esprit leur est commune à tous. Si les majorités sont mobiles, les minorités ne le sont pas moins aujourd'hui. Si les électeurs manquent d'énergie, les élus n'en ont pas davantage, et, parmi ceux-ci, les élus de l'opposition avant tous. Dans ce fait, qui provoque les homélies de la gauche, de l'absence d'un grand

nombre de députés à l'ouverture de la session, l'exemple est sur-tout donné par l'opposition.

Savez-vous ce que cela signifie? C'est qu'il est temps pour tout le monde de laisser là les vieilles querelles politiques et de s'occuper sérieusement des affaires du pays. C'est que, s'il faut revenir encore une fois sur les questions depuis si longtemps débattues, afin qu'elles disparaissent sans retour du terrain de nos discussions, il faut que ce soit la dernière. Le pays, qui ne prête plus son attention aux luttes parlementaires, parce qu'il voit qu'on s'y préoccupe beaucoup d'intrigues et de querelles vaines, et fort peu de ses intérêts réels; le pays redeviendra attentif quand on s'occupera de ses affaires. Voyez ce qui se passe! A coup sûr les questions qui s'agitent au sein des trois conseils-généraux l'intéressent plus vivement aujourd'hui que celles qui vont s'élever dans la chambre élective. Est-il si difficile de se rendre raison de ce phénomène?

Et puis comment veut-on que le pays prenne un bien vif intérêt aux luttes que l'opposition poursuit contre le pouvoir? Quelle est la grande idée ou le grand intérêt que représente aujourd'hui l'opposition? Quelle est d'ailleurs sa force et sa puissance? Le pays peut-il s'engager avec elle dans un avenir sans fin de querelles stériles sur des principes politiques depuis si longtemps discrédités? N'a-t-elle pas elle-même donné l'exemple de l'abandon de ses principes dans l'appui qu'elle a prêté au 1er mars? Après les grandes luttes politiques des premières années du régime actuel, après les luttes de principes de la coalition, le pays attendait que l'on s'occupât enfin de ses affaires. L'a-t-on fait? L'opposition l'a-t-elle demandé, l'a-t-elle voulu, l'a-t-elle permis? Comment se peut-elle donc plaindre de l'indifférence que le pays montre aujourd'hui pour elle? Comment peut-elle s'étonner de ce que cette indifférence rejaille sur les travaux parlementaires, qui ne produisent rien ni pour la gloire, ni pour la prospérité du pays?

Hâtons-nous donc! l'indifférence publique nous a tracé la marche, hâtons donc de liquider tout ce passé stérile, de résoudre, pour n'en plus parler, de manière ou d'autre toutes ces questions politiques aujourd'hui si décriées. Il est temps d'en venir aux affaires; il faut que ce soit l'œuvre exclusive et constante de la nouvelle législature. Autrement le pays finirait par donner raison à ceux qui doutent aujourd'hui de l'excellence du gouvernement représentatif et qui lui contestent l'avenir.

Le National manifestait il y a deux jours un grand désir de concourir à éclairer les classes laborieuses et à les éloigner des sociétés secrètes par ses exhortations. Il déclare ce matin qu'il s'arrête dans cette œuvre parce que l'on parle de nouvelles révélations faites par les condamnés et d'un supplément d'instruction au procès qui vient de finir. Nous ne partageons pas à cet égard les scrupules du National. Si, en effet, de nouvelles lumières ont été apportées sur les machinations et l'existence des sociétés secrètes, tout parti honnête, qui a intérêt à leur dissolution, doit y applaudir. Sans doute des révélations vagues et sans intérêt réel ne suffiraient pas pour autoriser de nouvelles poursuites; mais si celles dont on parle sont sérieuses, si elles peuvent amener la désorganisation totale des associations où se recrutent les instruments de l'assassinat, pourquoi la justice s'arrêterait-elle, pourquoi l'intérêt public se déclarerait-il satisfait?

Oui, le procès des accusés de septembre a produit une vive impression parmi les ouvriers. Il servira puissamment à les éloigner des dangers où les entraînaient les sectes anti-sociales. Mais si un enseignement plus complet encore peut leur être donné, pourquoi les en priverait-on? Il ne s'agit point ici de vengeance à

exercer, il s'agit de crimes nouveaux à prévenir, de nouvelles victimes à arracher à la corruption sociale, dont le procès récent nous a fait entrevoir toutes les plaies. Si ce bien peut être accompli au moyen d'un supplément d'instruction fondé sur des motifs sérieux, nous ne le désapprouverons pas.

Moins que personne nous n'applaudirions à ce qu'on éternisât un procès qui n'aurait pour but que de maintenir l'esprit du peuple dans la terreur, d'inquiéter les ouvriers qui se sont laissés tromper un instant et ont pris une part quelconque aux sociétés secrètes. Nous comprenons les entraînements des suggestions et de la misère. La cour des pairs elle-même, ce nous semble, leur a fait une assez large part dans son dernier arrêt. Il faut calmer les esprits, et pour cela il faut beaucoup pardonner; mais il faut surtout éclairer et convaincre. Ce ne sont pas tant des coupables qu'il faut chercher pour les punir, que des victimes qu'il faut arrêter sur le penchant de l'abîme. Que la lumière pénètre aussi profondément qu'il se pourra dans les repaires des sociétés secrètes! que le bien commencé par le premier procès se complète par un second, s'il est possible! Au nom des victimes, au nom des classes laborieuses où les perturbateurs vont les chercher, au nom du peuple, dont les sociétés secrètes empoisonnent le présent et perdent l'avenir, pourvu que la justice seule s'en mêle, nous applaudirons.

Quant aux tortures dont le National se plaint que l'on use envers les trois condamnés pour les contraindre à faire des révélations, nous avouons qu'il y aurait inhumanité à les laisser si longtemps entre la vie et la mort, si une commutation de peine ne devait pas compenser, pour eux, ce supplice. Nous l'avons dit d'ailleurs plus d'une fois: ce n'est pas tant la sévérité des peines prononcées par la cour des pairs dans le dernier procès que les lumières qui sont sorties de l'instruction et des débats qui auront produit pour l'ordre public de si salutaires résultats.

Le message du président des États-Unis au congrès vient d'arriver. Il est, sous plusieurs rapports, d'une haute importance. Ainsi, le président y déclare de la manière la plus positive que l'acquiescement de Mac-Léod n'a pas mis fin aux difficultés suscitées par l'incendie de la Caroline, et qu'il reste encore à obtenir de l'Angleterre une renonciation formelle au droit qu'elle s'est arrogé de se faire justice par ses propres mains, en envahissant le territoire étranger.

Or, d'après certains faits rapportés par les feuilles américaines, il ne paraît pas que l'Angleterre fût près de signer une pareille renonciation; car une nouvelle invasion aurait été tentée dans le voisinage de l'état du Maine. Il est vrai qu'un journal anglais, le Standard, dément les bruits qui ont couru. Mais son témoignage est trop peu désintéressé pour être accepté ici sans contrôle. Si les faits manquent d'exactitude quant aux détails, ils sont du moins très vraisemblables au fond. Au surplus, les prochains arrivages nous édifieront complètement à cet égard.

Ce qui est plus grave peut-être qu'une collision accidentelle sur la frontière, c'est la déclaration du président Tyler au sujet du droit de visite que l'Angleterre s'est attribuée sur les vaisseaux marchands suspects de se livrer à la traite. Déjà, plusieurs navires américains ont eu à souffrir de cette inquisition maritime, et nous avons dit que des réparations étaient en ce moment demandées à Londres par l'ambassadeur des États-Unis. Mais l'Angleterre, embarrassée pour justifier ses actes que condamne tous les principes du droit des gens, s'est empressée d'associer la France, la Russie, la Prusse et l'Autriche à sa cause par le récent traité dont nous avons eu déjà plusieurs occasions de parler. C'est là un gros argument de fait qu'elle ne manquera pas d'opposer

FEUILLETON DE LA PRESSE.

MÉMOIRES

DEUX JEUNES MARIÉES (1).

DEUXIÈME PARTIE.

XXXIII.

Madame de l'Estorade à madame de Macumer.

Eh! mon enfant, si jamais tu deviens mère, tu sauras si l'on peut écrire pendant les six premiers mois de la nourriture. Ma bonne anglaise et moi, nous sommes sur les dents. Il est vrai que je ne t'ai pas dit que je tiens à tout faire moi-même. Avant l'événement j'avais de mes doigts cousu la layette, et brodé, garni moi-même les bonnets. Je suis esclave, ma mignonne, esclave le jour et la nuit. Tu avais le monde, j'avais mon enfant, notre enfant! Quelle vie-riche et pleine! Oh! ma chère, je t'attends, tu verras! Mais j'ai peur que le travail des dents ne commence et que tu ne le trouves bien criard, bien pleureur. Il n'a pas encore beaucoup crié, car je suis toujours là. Les enfants ne crient que parce qu'ils ont besoin de soins qu'on ne sait pas deviner, et je suis à la piste des siens. Oh! mon ange, combien mon cœur s'est agrandi pendant que tu rapétois le tien en le mettant au service du monde! Je t'attends avec une impatience de solitaire. Je veux savoir ta pensée sur l'Estorade, comme tu veux sans doute la mienne sur Macumer. Écris-moi avant ton départ. Mes hommes veulent aller au devant de nos illustres hôtes. Viens, reine de Paris, viens dans notre pauvre bastide où tu seras aimée.

XXXIV.

De Mme de Macumer à la vicomtesse de l'Estorade.

L'adresse de ma lettre l'annoncera, ma chère, le succès de mes sollicitations. Voilà ton beau-père comte de l'Estorade; je n'ai pas voulu quitter Paris, sans t'avoir obtenu ce que tu désirais, et je l'écris devant le garde-sceaux, qui m'est venu dire que l'ordonnance est signée. A bientôt.

XXXV.

Mme de Macumer à Mme la vicomtesse de l'Estorade.

Mon brusque départ va t'étonner, j'en suis honteuse; mais comme avant

(1) Voir la Presse du 28 et 30 décembre.

tout je suis vraie et que je l'aime toujours autant, je vais te dire naïvement tout en quatre mots: je suis horriblement jalouse. Felipe te regardait trop. Vous aviez ensemble au pied de ton rocher de petites conversations qui me mettaient au supplice, me rendaient mauvaise et changeaient mon caractère. Ta beauté vraiment espagnole devait lui rappeler son pays et Marie Herédia de laquelle je suis jalouse, car j'ai la jalousie du passé. Ta magnifique chevelure noire, tes beaux yeux bruns, ce front où les joies de la maternité mettent en relief tes éloquentes douleurs passées qui sont comme les ombres d'une radieuse lumière; cette fraîcheur de peau méridionale, plus blanche que ma blancheur de blonde; tout cela me blessait les yeux et le cœur; j'avais beau tantôt mettre des bluets dans mes grappes de cheveux, tantôt relever la fadeur de mes tresses blondes par des rubans cerise, tout cela palissait devant une Renée que je ne m'attendais pas à trouver dans cette oasis de la Crampade.

Felipe enviait trop aussi cet enfant que je me prenais à haïr. Oui, cette insolente vie qui remplit la maison, qui l'anime, qui y crie, qui y rit, je la voulais à moi. J'ai eu des regrets dans les yeux de Macumer; j'en ai pleuré pendant deux nuits à son insu. J'étais au supplice chez toi. Tu es trop belle femme et trop heureuse mère pour que je puisse rester auprès de toi. Ah! hypocrite, tu te plains! D'abord ton l'Estorade est très bien, il cause agréablement; ses cheveux noirs, mélangés de blancs sont jolis; il a de beaux yeux, et ses façons de méridional ont ce je ne sais quoi qui plaît. D'après ce que j'ai vu, il sera tôt ou tard nommé député des Bouches-du-Rhône, et fera son chemin à la chambre, et je suis toujours à votre service en tout ce qui concerne vos ambitions. Les misères de l'exil lui ont donné cet air calme et posé qui me semble être la moitié de la politique. Selon moi, ma chère, la politique, c'est de paraître grave. Aussi disais-je à Macumer qu'il doit être un bien grand homme d'état.

Enfin, après avoir acquis la certitude de ton bonheur, je m'en vais à tire-d'aile, contente, dans mon cher Chantepleurs où je te recevrai peut-être bien aussi un jour ayant à mon sein un bel enfant semblable au tien. Je mérite tous les noms que tu voudras me donner: je suis absurde, infante, sans esprit. Hélas! on est tout cela quand on est jalouse. Je ne t'en veux pas, mais je souffrais, et tu me pardonneras de me soustraire à de telles souffrances. Encore deux jours, j'aurais commis quelque sottise. Oui, j'eusse été de mauvais goût. Malgré ces rages qui me mordaient le cœur, je suis heureuse d'être venue, heureuse de l'avoir vu si belle et si féconde, encore mon amie au milieu de tes joies maternelles comme je reste toujours la tiennette au milieu de ma poésie. Tiens, à Marseille, à quelques pas de vous, je suis déjà fière de toi, fière de cette grande mère de famille que tu seras. Avec quel sens tu devinais ta vocation, car tu me sembles née pour être mère. Oh! je t'ai bien observée, n'est-ce pas te dire, ma minette, que je t'ai admirée. Oui, tes enfants seront heureux et bien élevés, ils seront baignés dans les effusions de ta tendresse, caressés par les lueurs de ton âme.

Dis la vérité sur mon départ à ton Louis, mais colore-la d'honnêtes pré-

textes aux yeux de ton beau-père qui ressemble à votre intendant, et surtout aux yeux de ta famille, une vraie famille Harlowe, plus l'esprit provincial. Felipe ne sait pas encore pourquoi je suis partie, il ne le saura jamais. S'il le demande, je verrai à lui trouver un prétexte quelconque. Je lui dirai probablement que tu as été jalouse de moi. Fais-moi crédit de ce petit mensonge officieux. Adieu, je t'écris à la hâte afin que tu aies cette lettre à l'heure de ton déjeuner, et le postillon, qui s'est chargé de te la faire tenir, est là qui boit en t'attendant. Baise bien mon cher petit filleul pour moi. Viens à Chantepleurs au mois d'octobre, j'y serai seule pendant tout le temps que Macumer ira passer en Sardaigne où il veut faire de grands changements dans ses domaines. Du moins, tel est le projet du moment, et c'est sa fatuité à lui d'avoir un projet, il se croit indépendant; aussi est-il inquiet en me le communiquant. Adieu.

XXXVI.

Madame la vicomtesse de l'Estorade à madame de Macumer.

Ma chère, notre étonnement à tous a été inexprimable quand, au déjeuner, on a dit que vous étiez partis, et que le postillon qui vous avait emmenés à Marseille m'a remis la folle lettre. Mais, méchante, il ne s'agissait que de ton bonheur dans ces conversations au pied du rocher sur le banc de Louise, et tu as eu bien tort d'en prendre ombrage! Ingrat! je te condamne à revenir ici à mon premier appel. Tu ne m'as pas dit où tu t'arrêteras dans cette odieuse lettre griffonnée sur du papier d'auberge, je suis donc obligée de t'adresser ma réponse à Chantepleurs.

Béroule-moi, chère sœur d'élection, et sache, avant tout que je te veux heureuse. Ton mari, ma Louise, a je ne sais quelle profondeur d'âme et de pensée qui impose autant que sa gravité naturelle et que sa contenance noble; puis il y a dans sa laideur et spirituelle, dans ce regard de velours une puissance vraiment majestueuse; il m'a donc fallu quelque temps avant d'établir cette familiarité sans laquelle il est difficile de s'observer à fond. Enfin, cet homme a été premier ministre, et il t'adore comme il adore Dieu; donc, il devait dissimuler profondément, et pour aller pêcher des secrets au fond de ce diplomate, sous les roches de son cœur; j'avais à déployer autant d'habileté que de ruse; mais j'ai fini, sans que notre homme s'en soit douté, par découvrir bien des choses desquelles ma mignonne ne se doute pas. De nous deux, je suis un peu la raison comme tu es l'imagination; je suis le grave devoir comme tu es la folie. Ce contraste d'esprit qui n'existe que pour nous deux, le sort s'est plu à le continuer dans nos destinées. Je suis une humble vicomtesse campagnarde excessivement ambitieuse, qui doit conduire sa famille dans une voie de prospérité; tandis que le monde sait Macumer ex-duc de Scrin, et que duchesse de droit, tu régnes sur ce Paris où il est si difficile à qui que ce soit, même aux rois, de régner! Tu as une belle fortune que Macumer va doubler, s'il réalise ses projets d'exploitation pour ses immenses domaines de Sardaigne dont les ressources sont bien connues à Marseille.

aux Etats-Unis, en l'absence de bonnes et solides raisons. Reste à savoir si le gouvernement fédéral s'en contentera.

Le reste du message roule sur des questions d'un intérêt purement local. Nous remarquons seulement un passage qui semble confirmer ce que nous avons annoncé il y a un mois, à savoir que plusieurs Etats feront probablement banqueroute à leurs créanciers, qui, pour la plupart, appartiennent à l'Europe. Le président laisse entrevoir, comme fiche de consolation, la possibilité d'un paiement ultérieur. Cette possibilité nous paraît reposer sur des conjectures bien problématiques. Quelques-uns de ces Etats ne pratiquent même plus la théorie de Figaro, qui aimait mieux devoir aux gens toute sa vie que de nier sa dette un seul instant. Ils commencent, eux, par nier leur dette, de peur d'avoir à la payer plus tard. De cette façon, les malheureux porteurs de leurs billets n'auront pas même la jouissance de leur gratitude. C'était pourtant bien le moins qu'on leur laissât une satisfaction aussi peu coûteuse!

La vingt-septième session du congrès américain a été ouverte à Washington le 6 décembre. Le paquebot *Esmerald*, parti de New-York le 9 du même mois, nous apporte le message du président :

Après avoir remercié la providence des bienfaits qui comblent le pays, le message arrive à l'affaire de Mac-Leod, annonce l'acquiescement de cet officier, et fait observer que cette solution est la meilleure réponse à la note du gouvernement anglais, qui réclamait la liberté de Mac-Leod, en prenant sur sa responsabilité l'action dont il était accusé.

Au sujet du colonel Grogan, arrêté sur le territoire de l'Union, par un parti de Hauts-Canadiens, et relâché par les autorités anglaises, il déclare que les explications ont été satisfaisantes.

Il regrette d'annoncer que l'affaire du steamer la *Carolina* n'est pas aussi près de sa conclusion. Que ce navire ait été employé hostilement contre le Canada ou qu'il ait seulement servi aux transports, cela ne change rien à la question. Dans aucun cas, le gouvernement ne peut permettre à une autorité étrangère de violer son territoire, soit pour arrêter un individu, soit pour détruire une propriété. Un pareil principe conduirait inévitablement à la guerre, et c'est pour l'éviter que l'Union refuse de le reconnaître. Les négociations seront mises sous les yeux du congrès, et il espère que l'Angleterre reconnaîtra la nécessité de renoncer à user de ce précédent comme une règle de conduite. Je soumettrai aussi au congrès américain la correspondance qui a eu lieu entre le ministre américain à la cour de St-James, M. Stevenson, et le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, au sujet du droit réclamé par ce gouvernement de visiter et d'arrêter les bâtiments naviguant sous pavillon américain et faisant un commerce légitime dans les mers d'Afrique. Nos intérêts commerciaux dans ces parages ont pris une grande extension, et le devoir du gouvernement est de les protéger contre toute interruption vexatoire et inutile. Quelque désireux que soient les Etats-Unis de voir abolir le trafic des esclaves, ils ne peuvent souffrir des altérations dans le code maritime pour le bon plaisir d'autres gouvernements.

Les citoyens américains faisant un commerce légal dans les mers d'Afrique, sous le pavillon national, ne sont pas responsables de l'abus ou de l'usage illégitime que d'autres peuvent en faire, et ne peuvent justement, sous prétexte de pareils abus, être interrompus, molestés ou arrêtés tant qu'ils sont sur l'Océan; et s'ils le sont dans le cours d'un voyage honnête, accompli selon les usages et sans violer les lois, ils ont irréfutablement droit à être indemnisés. Les Etats-Unis ont manifesté d'une manière non suspecte leur répugnance pour le trafic des noirs. S'ils doivent maintenant entrer dans un traité contenant des stipulations mutuelles à ce sujet, c'est une question qui demande de mûres réflexions. Ce qui est certain, c'est que si le droit d'arrêter les navires américains dans la haute mer peut être justifié comme une nécessité résultant de traités existant entre d'autres nations, ce même prétexte peut être étendu par les nouvelles stipulations de nouveaux traités auxquels les Etats-Unis ne peuvent pas participer. Ils ne cesseront de poursuivre auprès de la Grande-Bretagne pleine et entière réparation pour tous les dommages que les citoyens ont, jusqu'ici, soufferts ou souffriront dorénavant en vertu de droits dont ce gouvernement ne reconnaît ni la légitimité ni la convenance.

Après cette déclaration, le message appelle l'attention du congrès sur des modifications à apporter aux lois sur le trafic des noirs.

Il regrette que la question de la délimitation des frontières ait fait peu de progrès. Cela ne provient pas cependant d'un mauvais vouloir qui se serait manifesté entre les deux puissances; l'une et l'autre désirent hâter la solution et régler le point en litige aussi tôt que possible. Il espère annoncer dans le cours de la session que l'affaire a fait un pas.

Un traité de commerce avec la Belgique a été signé le 29 mars à Washington. Ratifié par les Etats-Unis et par le roi des Belges, il lui manque encore l'approbation des chambres de ce pays.

Après avoir jeté un coup-d'œil sur les relations avec les petits états d'Amérique, le message expose l'état des finances. Le revenu de la présente année est estimé à 30,400,000 dollars, et les dépenses à 32,000,000. Au 1<sup>er</sup> janvier dernier il y avait dans le trésor un boni de 987,305; à la même époque il y aura un déficit de 627,558.

En traitant des tarifs, il exprime son désir que le montant du revenu nécessaire pour pourvoir aux charges du gouvernement soit perçu de manière à être aussi favorable que possible aux manufactures nationales. Il expose un projet fiscal consistant à établir à Washington un bureau de contrôle avec des agences sur les principaux points commerciaux, et partout où le congrès voudra, pour la sûreté des dépôts et des paquebots du public.

Le président exprime son regret d'avoir différé avec le congrès, au sujet des établissements financiers, mais ce qui s'est passé depuis lors n'a fait que l'affermir dans son opinion. Je ne saurais, dit-il, dans ces circonstances, m'empêcher de toucher un mot des dettes que plusieurs des états ont contractées à l'étranger. Le montant de ces dettes, qui ne s'élève pas à moins de 200,000 liv. sterl., a été en grande partie appliqué à des travaux d'amélioration, qui sont destinés à donner plus tard une grande extension à leur prospérité et à leurs richesses. A cet égard, les états sont seuls responsables; je ne puis faire davantage que d'exprimer mon opinion, que chaque état se regardera comme obligé par des considérations d'honneur, aussi bien que d'intérêt, de remplir ses engagements avec ponctualité. Une faillite, toutefois, si l'un des états se trouvait dans ce cas, ne compromettrait nullement le crédit des autres et les capitalistes étrangers n'auraient pas lieu de s'alarmer pour la situation de tous les autres états, parce qu'un ou plusieurs d'entre eux auront négligé de pourvoir aux moyens de remplir ponctuellement leurs obligations; et quand bien même un tel malheur arriverait, si l'on considère la rapidité avec laquelle leurs ressources augmentent, ils ne pourraient manquer, en fort peu de temps, de trouver le moyen de s'acquitter jusqu'au dernier sou.

Au sujet des mesures militaires à prendre, le message recommande l'établissement d'une chaîne de postes armés, depuis Council Bluffs jusqu'au rivage de la mer Pacifique, en dedans des frontières. Arrivant à la marine, il s'exprime ainsi :

Le rapport du secrétaire de la marine vous mettra au courant de la situation de cette arme importante de la défense nationale. Tous vos efforts doivent tendre à ajouter à son efficacité, et je ne saurais insister trop fortement auprès de vous, pour que des allocations libérales soient affectées à cette branche du service public.

### Chambre des Députés.

Séance du 30 décembre. — Présidence de M. SAPEY, doyen d'âge.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le procès-verbal est adopté.

M. Armand (du Pas-de-Calais) sollicite et obtient un congé.

M. LE PRÉSIDENT : Je propose de mettre à l'ordre du jour de demain la nomination d'un messenger d'état, en remplacement de M. Jaubert (Lucas), décédé.

QUELQUES VOIX : Pourquoi pas aujourd'hui ?

M. LE PRÉSIDENT : Parce que cette nomination n'a pas encore été mise à l'ordre du jour. Voici la liste des candidats.

M. Larchevêque, chef des huissiers,	
M. Duponcheau, huissier.	
M. Pougnay, huissier.	
L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des deux secrétaires qui comptent le bureau.	
Il y est procédé. En voici le résultat :	
Nombre des votans.	286.
Majorité absolue.	144.
M. de l'Espée.	150.
M. Havin.	123.
M. Lanyer.	117.
M. de Sivry.	94.
M. de Saluane.	18.
M. Lacroix.	14.
M. Pierrot.	12.

M. de l'Espée ayant seul réuni la majorité des suffrages, est proclamé secrétaire de la chambre.

On procède à un scrutin de ballottage entre MM. Havin et Lanyer, qui, après M. de l'Espée, ont obtenu le plus de voix. En voici le résultat :

Nombre des votans.	254.
Majorité absolue.	128.
M. Havin.	162.
M. Lanyer.	83.
Voix perdues.	9.

M. Havin ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé quatrième secrétaire de la chambre.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

ORDRE DU JOUR DE VENDREDI 31 DÉCEMBRE 1841. — A deux heures, séance publique. — Installation du bureau définitif. — Scrutin pour la nomination d'un messenger d'état.

### Actes Officiels.

JUSTICE. — Sont nommés : Juge au tribunal de première instance de Rouen, M. Dossier, juge au tribunal de Neufchâtel, en remplacement de M. de Stabenrath, décédé; — Juge au tribunal de première instance de Neufchâtel (Seine-Inférieure), M. Castillon, substitut du procureur du roi à Louviers, en remplacement de M. Dossier; — Juge au tribunal de Pont-Audemer (Eure), M. Duval, juge suppléant au même tribunal, en remplacement de M. Assé, appelé à d'autres fonctions; — Juge au tribunal de première instance de Châteaudun (Eure-et-Loir), M. Carré, juge au tribunal de Valence, en remplacement de M. Raimbert-Beauregard, appelé à d'autres fonctions; — Juge au tribunal de première instance de Valence (Drôme), M. Besson, juge suppléant au tribunal de Lyon, en remplacement de M. Carré, appelé à d'autres fonctions.

Substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Louviers (Eure), M. Lefaucheur, avocat en remplacement de M. Castillon, appelé à d'autres fonctions; — Substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de Louviers (Seine-Inférieure), M. Cocaigne, substitut à Evreux, en remplacement de M. Pierre-Grand, appelé à d'autres fonctions; — Substitut

du procureur du roi près le tribunal de première instance d'Evreux (Eure), M. Millevoye, substitut aux Andelys, en remplacement de M. Cocaigne, appelé à d'autres fonctions; — Substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance des Andelys (Eure), M. de Loture, avocat, en remplacement de M. Millevoye, appelé à d'autres fonctions.

INTÉRIEUR. — Par ordonnance du 15, M. Bontemps est nommé adjoint au maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en remplacement de M. Pellassy-de l'Oasle, élu membre du conseil municipal de cette ville.

Par suite du décès de M. Eugène Persil, de la démission de M. Gervais et de la nomination de M. de Saluane aux fonctions de maître des requêtes en service ordinaire, des ordonnances du roi en date des 28 et 29 de ce mois ont convoqué les collèges électoraux ci-après pour le 22 janvier prochain, savoir :

- Le 2<sup>e</sup> collège du Gers à Condom;
- Le 4<sup>e</sup> de la Corrèze à Ussel;
- Et le 4<sup>e</sup> de Seine-et-Marne à Provins.

### Nouvelles et faits divers.

Paris. — Hier, d'après un mandat de préfet de police, M. Petit, commissaire du quartier Saint-Eustache, et M. Vassal, officier de paix, ont procédé à l'arrestation du nommé Baier, Allemand d'origine, et vordonnier rue du Jour. On a saisi chez lui trois cents brochures politiques portant un texte français et allemand. Ces ouvrages roulent sur les doctrines du parti communiste et s'adressent aux adeptes. On a trouvé aussi chez Baier une correspondance volumineuse qui a fait découvrir les ramifications existantes entre les sociétés secrètes de France et celles d'Allemagne, principalement dans les duchés de Hesse et de Bade et dans les provinces rhénanes.

D'autres arrestations ont été faites dans la même journée sur des mandats émanés directement de M. le grand-chancelier, et tous les prisonniers ont été écroués à la Conciergerie.

On lit dans le *Constitutionnel* : « Quelques journaux ont raconté que le neveu de Colomblot, craignant de se trouver compromis dans l'affaire du 13 septembre dernier, était allé se noyer. Cette nouvelle est entièrement fautive. Ce jeune homme est resté auprès de son oncle à la prison du Luxembourg; une grande partie de la journée indiquée par quelques feuilles comme étant celle où ce malheur serait arrivé. »

M. Delaroche, gérant du *National*, et M. Aubry Foucault, gérant de la *Gazette de France*, sont cités, par suite d'un arrêt de la chambre des mises en accusation, à comparaître le mardi 11 janvier prochain devant la cour d'assises sous la prévention du délit d'attaque aux droits que le roi tient du vœu de la nation française, savoir : le *National*, en publiant dans le numéro du 20 septembre dernier un article commençant par ces mots : *On lit dans la Presse*, et la *Gazette de France*, en insérant le même jour un article commençant ainsi : *La déclaration du National*.

La *Gazette* est en outre prévenue d'avoir commis le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi dans un autre article publié le même jour et intitulé : *Situation*.

Départemens. — AIN. — Bourg, 25 décembre. — Il est tombé ces jours derniers, sur nos montagnes du Bugy et du Jura, une si grande quantité de neige que, dans certains passages, il y en a 5 à 6 mètres de hauteur, notamment sur la route de Lyon à Genève. Les courriers ne peuvent passer, les voitures et diligences sont également arrêtées sur plusieurs points.

MULHOUSE. — Mulhouse, 26 décembre. — Mardi dernier, notre ville a failli être submergée, comme en 1831. Les eaux de l'Ilh, grossies par une pluie qui se répandait sur toute la vallée, et par la fonte d'une neige abondante tombée de la veille, ont débordé, dans la nuit du 20 au 21, vers la partie haute de la ville, et ont successivement inondé toute la plaine d'alentour. L'irruption a été telle, dans quelques localités, surtout aux environs de Dornack, où se trouvent les établissements d'impression et de blanchisserie, que l'on a eu à peine le temps de sauver les marchandises et les drogues de teinture qui se trouvaient le plus exposées. Les ateliers de construction de MM. J.-J. Meyer et compagnie ont été complètement envahis. Plusieurs gardes de nuit, surpris par les eaux, ont dû se réfugier dans des guérites où il a fallu aller les chercher avec des bateaux.

La crue des eaux n'ayant fait qu'augmenter pendant la nuit, les parties basses de la ville se sont trouvées sérieusement menacées le mardi matin. Les trois bras de l'Ilh, qui étreignent l'ancienne ville, s'étaient confondus, et leurs eaux présentaient l'aspect d'un véritable torrent. Quelques digues avaient été rompues, et presque toutes les passerelles à l'usage des piétons avaient été renversées. Dans l'intérieur de la ville, la circulation était rompue sur plusieurs points; la majeure partie des caves étaient remplies d'eau. Heureusement que, dans l'après-midi, les eaux cessèrent de s'élever; la pluie s'était d'ailleurs arrêtée; et les alarmes que l'on avait conçues ne tardèrent pas à se dissiper.

Le chemin de fer a parfaitement résisté; il y a à peine trace aujourd'hui du passage de ces torrens.

Il paraît que cette inondation s'est étendue au loin et que, dans plusieurs endroits où le chemin de fer de Strasbourg à Bâle est en déblai, les rails même étaient sous l'eau. A Bartenheim, une digue du ruisseau venant de Blotzheim, s'est rompue à quelques cents mètres en amont du chemin de fer. Les eaux, débordant, ont surmonté le chemin et la pente vers Saint-Louis, sur une grande distance jusqu'à la sortie de la Harth. Les rails ont été couverts de 15 centimètres d'eau. Néanmoins, le service des convois ne s'est pas trouvé arrêté un seul instant sur toute la ligne.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Marseille, 27 décembre. — On lit dans le *Sud* de ce jour. « Notre correspondance particulière d'Alger, très bien informée, nous

SUPPLÉMENT.

Avez-vous que si l'une de nous deux devait être jalouse, ce serait moi? Mais rendons grâce à Dieu de ce que nous avons chacune le cœur assez haut placé pour que notre amitié soit au dessus des petites vanes. Je te connais : tu as honte de m'avoir quittée. Malgré ta fuite, je ne te ferai pas grâce d'une seule parole que j'allais te dire aujourd'hui sous le rocher. Lis-moi donc avec attention, je t'en supplie, car il s'agit encore plus de toi que de Macumer, quoiqu'il soit pour beaucoup dans ma morale.

D'abord, ma chère, tu ne m'aimes pas. Avant deux ans, tu te fatiguais de cette adoration. Tu ne verras jamais en Felipe un mari, mais un homme de qui tu te joueras sans nul souci. Non, il ne t'impose pas, tu n'as pas pour lui ce profond respect, cette tendresse pleine de crainte qu'une ame véritablement aimante a pour celui en qui elle voit un Dieu! Oh! j'ai bien étudié l'amour, mon ange, et j'ai jeté plus d'une fois la sonde dans les gouffres de mon cœur! Après t'avoir bien examinée, je puis te le dire : Tu n'aimes pas! Oui, chère reine de Paris, de même que les reines, tu souhaiteras être dominée, entraînée par un homme fort qui, au lieu de t'adorer, saura te meurtrir le bras en le saisissant au milieu d'une scène de jalousie. Macumer t'aime trop pour pouvoir jamais, soit te réprimander, soit te résister. Un seul de tes regards, une seule de tes paroles fait fondre le plus fort de ses vœux. Tôt ou tard, tu le mépriseras de ce qu'il t'aime trop. Hélas! il te gâte, comme je te gâtai quand nous étions au couvent, car tu es une des plus séduisantes femmes, et un des esprits les plus enchanteurs qu'on puisse imaginer. Tu es vraie surtout, et souvent le monde exige, pour notre propre bonheur, des mensonges auxquels tu ne descendras jamais. Ainsi, le monde demande qu'une femme ne laisse point voir l'empire qu'elle exerce sur son mari. Socialement parlant, un mari ne doit pas plus paraître l'ami de sa femme quand il l'aime ainsi qu'une épouse ne doit jouer le rôle d'une maîtresse. Or, vous manquez tous deux à cette loi. Mon enfant, d'abord ce que le monde pardonne le moins en le jugeant d'après ce que tu m'en as dit, c'est le bonheur, on doit le lui cacher; mais ceci n'est rien. Il existe entre amans une égalité qui ne peut jamais, selon moi, apparaître entre une femme et son mari, sous peine d'un renversement social et sans des malheurs irréparables. Un homme nul est quelque chose d'effroyable, mais il y a quelque chose de pis, c'est un homme annulé. Dans un temps donné, tu auras réduit Macumer à n'être que l'ombre d'un homme, il n'aura plus sa volonté, il ne sera plus lui-même, mais une chose façonnée à ton usage; tu le seras si bien assimilé, qu'au lieu d'être deux, il n'y aura plus qu'une personne dans votre ménage, et cet être-là sera nécessairement incomplet; tu en souffriras, et le mal sera sans remède quand tu daigneras ouvrir les yeux. Nous aurons beau faire, notre sexe ne sera jamais doué des qualités qui distinguent l'homme, et ces qualités sont plus que nécessaires, elles sont indispensables à la famille. En ce moment, malgré son aveuglement, Macumer entrevoit cet avenir, il se sent diminué par son amour. Son voyage en Sardaigne me prouve qu'il va tenter de se retrouver lui-même par cette séparation momentanée. Tu n'hé-

sites pas à exercer le pouvoir que tu sais posséder, ton autorité s'aperçoit dans un geste, dans le regard, dans l'accent! Oh! chère, tu es folle! Certes, il t'est prouvé, je crois, que je suis de beaucoup supérieure à Louis; mais, m'as-tu vue jamais le contredisant? Ne suis-je pas en public une femme qui le respecte comme le pouvoir de la famille? Hypocrisie! diras-tu. D'abord, les conseils que je crois utile de lui donner, mes avis, mes idées, je ne les lui soumettais jamais que dans l'ombre et le silence; mais je puis te jurer, mon ange, qu'alors même je n'affecte envers lui aucune supériorité. Si je ne restais pas secrètement comme ostensiblement sa femme, il ne croirait pas en lui. Ma chère, la perfection de la bienfaisance consiste à s'effacer si bien que l'obligé ne se croie pas inférieur à celui qui l'oblige; et ce dévouement caché comporte des douceurs infinies. Aussi, ma gloire a-t-elle été de tromper toi-même et tu m'as fait des compliments de Louis. La prospérité, le bonheur, l'espoir, lui ont d'ailleurs fait regagner depuis deux ans tout ce que le malheur, les misères, l'abandon, le doute lui avaient fait perdre. En ce moment donc, d'après mes observations, je trouve que tu aimes Felipe pour toi, et non pour lui-même. Il y a du vrai dans ce que t'a dit ton père : ton égoïsme de grande dame est seulement déguisé sous les fleurs du printemps de ton amour. Ah! mon enfant, il faut le bien aimer pour te dire de si cruelles vérités. Laisse-moi te raconter, sous la condition de ne jamais souffler de ceci le moindre mot au baron, la fin d'un de nos entretiens. Nous avions chanté tes louanges sur tous les tons, car il a bien vu que je t'aimais comme une sœur que l'on aime; et après l'avoir amoné, sans qu'il y prit garde, à des confidences : — Louise, lui ai-je dit, n'a pas encore lutté avec la vie, elle est traitée en enfant gâté par le sort, et peut-être serait-elle malheureuse si vous ne saviez pas être un père pour elle.

— Et lo puis-je? a-t-il dit.

Il s'est arrêté tout court, comme un homme qui voit le précipice où il va rouler. Cette exclamation m'a suffi. Si tu n'étais pas partie, il m'en aurait dit davantage quelques jours après.

Mon ange, quand cet homme sera sans forces, quand il aura trouvé la satiété dans le plaisir, quand il se sentira, je ne dis pas avili, mais sans sa dignité devant toi, les reproches que lui fera sa conscience lui donneront une sorte de remords blessant pour toi, par cela même que tu te sentiras coupable. Enfin, tu finiras par mépriser celui que tu ne te seras pas habituée à respecter. Songes-y? le mépris chez la femme est la première forme que prend sa haine. Comme tu es noble de cœur, tu te souviendras toujours des sacrifices que Felipe t'aura faits; mais il n'aura plus à l'en faire après s'être en quelque sorte servi lui-même dans ce premier festin, et malheur à l'homme comme à la femme qui ne laissent rien à souhaiter. Tout est dit. A notre honte ou à notre gloire, je ne saurais décider ce point délicat : nous ne sommes exigeantes que pour l'homme qui nous aime!

Oh! Louise, change, il en est temps encore. Tu peux, en te conduisant avec Macumer comme je me conduis avec l'Estorade, faire surgir le lion caché dans cet homme vraiment supérieur. On dirait que tu veux te venger

de sa supériorité. Ne seras-tu donc pas fière d'exercer ton pouvoir autrement qu'à ton profit, de faire un homme de génie d'un homme grand, comme je fais un homme supérieur d'un homme ordinaire?

Tu serais restée à la campagne, je t'aurais toujours écrit cette lettre, j'aurais craint ta pétulance et ton esprit dans une conversation; tandis que je sais que tu réfléchiras en me lisant. Chère ame, tu as tout pour être heureuse, n'égale pas ton bonheur, et retourne dès le mois de novembre à Paris. Les soins et l'entraînement du monde dont je me plaignais sont des diversions nécessaires à votre existence, peut-être un peu trop intime. Une femme mariée doit avoir sa coquetterie. La mère de famille qui ne laisse pas désirer sa présence, en se rendant rare au sein du ménage, risque d'y faire connaître l'ennui. Si j'ai plusieurs enfans, ce que je souhaite pour mon bonheur, je te jure que dès qu'ils arriveront à un certain âge, je me réserverai des heures pendant lesquelles je serai seule; car il faut se faire souhaiter par tout le monde, même par ses enfans. Adieu, chère jalouse. Sais-tu qu'une femme vulgaire serait flattée de t'avoir causé ce mouvement de jalousie? Hélas! je ne puis que m'en affliger, car il n'y a en moi qu'une mère et une sincère amie. Mille tendresses. Enfin, fais tout ce que tu voudras pour excuser ton départ : si tu n'es pas sûre de Felipe, je suis sûre de Louis.

XXXVII.

### De la baronne de Macumer à la vicomtesse de l'Estorade.

Gènes.

Ma chère belle, j'ai eu la fantaisie de voir un peu l'Italie, et suis ravie d'y avoir entraîné Macumer dont les projets, relativement à la Sardaigne, sont ajournés.

Ce pays m'enchanté et me ravit. Ici, les églises, et surtout les chapelles, ont un air coquet qui doit donner à une protestante envie de se faire catholique. On a fêté Macumer, et l'on s'est applaudi d'avoir acquis un sujet pareil. Si je le désirais, Felipe aurait l'ambassade de Sardaigne à Paris; car la cour est charmante pour moi. Si tu m'écris, adresse tes lettres à Florence. Je n'ai pas trop le temps de t'écrire en détail, je te raconterai mon voyage à ton premier séjour à Paris. Nous ne resterons ici qu'une semaine. De là, nous irons à Florence par Livourne, nous séjournerons un mois en Toscane et un mois à Naples afin d'être à Rome en novembre. Nous reviendrons par Venise, où nous demeurerons la première quinzaine de décembre; puis nous arriverons par Milan et Turin à Paris pour le mois de janvier. Macumer ne connaissait point l'Italie, et nous avons débuté par ce magnifique chemin de la Corniche qui semble construit par les fées. Adieu, chérie. Ne m'en veux pas si je ne t'écris point, il m'est impossible de trouver un moment à moi en voyage, je n'ai que le temps de voir, de sentir et de savourer mes impressions; mais pour t'en parler, j'attendrai qu'elles aient pris les teintes du souvenir.

(La suite à demain.)

DE BALZAC.

marque, ce que du reste le dernier rapport du gouverneur général au ministre de la guerre faisait pressentir, que les événements se pressent et qu'ils peuvent devenir très importants d'un moment à l'autre; la présence du général Bugeaud y serait dès lors indispensable pour prendre certaines décisions qu'un gouverneur intérimaire n'oserait pas prendre ou pourrait prendre contrairement aux vues du gouverneur général. C'est un moment de crise, nous dit-on, où la présence du gouverneur-général est de la plus grande utilité pour les intérêts du pays.

Le gouvernement, en accordant au général Bugeaud le congé qu'il avait demandé, lui avait laissé, en quelque sorte, la faculté de rester ou d'aller à Paris, et le gouverneur-général, par toutes les graves raisons que nous venons de déduire, s'est décidé à rester.

Les tribus soumises jusqu'ici à Abd-el-Kader dans la province d'Oran sont dans un état complet d'anarchie qui donne les plus grandes espérances pour une pacification complète et prochaine. Le général Changarnier a été envoyé par le lieutenant-général gouverneur, avec un nouveau renfort de deux bataillons. Il y a maintenant trois colonnes agissantes dans cette province.

Colonies françaises. — ALGERIE. — Alger, 12 décembre. — M. le gouverneur-général a adressé le rapport suivant à M. le président du conseil, ministre de la guerre :

Monsieur le maréchal, M. le général Négrier me rend compte, le 24 novembre dernier, qu'il est arrivé l'avant-veille à Constantine un caravanier de commerce venant de Tunis, et qu'elle se compose de cent mulets chargés de habits, d'étoffes en soie, d'autres étoffes en soie et or, d'essences et de diverses marchandises de prix.

Le commandant supérieur avait envoyé des cavaliers à sa rencontre; mais ce n'a été qu'une mesure de bonne précaution, car, sur toute la route, cette caravane n'avait éprouvé aucun obstacle.

Agréz, etc.

On lit dans d'autres dépêches du même jour : J'ai l'honneur de vous rendre compte que M. le général Silgèa a pris, à la date du 1er décembre courant, le commandement de la subdivision de Sétif. La plaine des Abd-el-Nour, qu'il a traversée pour se rendre à son poste, est généralement ensemencée; il en est de même des terres occupées par les tribus des Eulma et des Ammer. Les caïds de ces diverses tribus se sont portés sur son passage, accompagnés de leurs principaux cavaliers revêtus de leurs habits de fête, et il a été bien accueilli partout.

Cet officier général organisait une colonne de 1,100 hommes avec laquelle il a dû partir le 5 du courant pour se montrer dans la Medjanah où il a donné rendez-vous sur divers points, aux caïds d'Ain-Turco et de Zamora, ainsi qu'à Mokran.

M. le général Randon m'écrit que le calme se rétablit et que la contrée de l'Eydough sera sous peu de jours complètement soumise et paiera l'impôt. Dans toute la province, les contributions rentrent bien. Je présume qu'elles rendront cette année-trois fois autant que les autres.

Alger, le 16 décembre 1841. — J'ai à vous rendre compte d'une razzia qu'a exécutée M. le général Changarnier sur les Beni Messaoud, tribu hostile de l'Atlas, près de la rive droite de la Chiffa. Elle a été conduite avec intelligence et a donné les résultats suivants : 75 prisonniers, 400 bœufs, 450 moutons, 600 chèvres, 4 chevaux, 32 bêtes de somme, des fusils, des yatagans et divers objets. On a tué 50 ou 60 hommes à l'ennemi. Nous en avons perdu 2 et 5 blessés.

M. le lieutenant-colonel Morris en avait fait une petite-quelques jours avant, dans laquelle il a pris 300 têtes de bétail.

C'est donc en tout, six razzias depuis trois semaines. Elles ont jeté la terreur dans cette chaîne de montagnes.

Le 16, à une heure après-midi. — Au moment où le bateau de France allait partir, on a signalé le bateau d'Oran, et j'ai retardé le départ pour vous donner les nouvelles de cette province.

A l'ouest, elles sont bonnes et très bonnes.

A l'est, je n'ai que des nouvelles indirectes de M. de Lamoricière, par le colonel Tempoux. Il était en campagne.

Le général Bédouin m'écrit deux longues lettres fort intéressantes. Il a fait la plus belle razzia de l'époque, et il paraît confiant dans la tâche qu'il a à remplir.

Ci-après extrait de l'une de ces lettres : Mostaganem, 11 novembre. — J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai accompli une razzia avantageuse sur la tribu des Borja Chérizas qui s'étaient réfugiés dans l'Ariscbe de l'Habra, près du fort Perregaux.

Cette tribu se croyait en parfaite sécurité dans l'Ariscbe, où jamais une razzia n'avait été tentée. Ce point de refuge est à 44 kilomètres de Mostaganem. Je fis toutes les dispositions nécessaires pour le succès de l'opération.

Le mouvement s'exécuta parfaitement. A notre arrivée, la tribu presque entière était encore dans le bois; mais, suivant leur coutume, les Medjehers prirent les choses et laissèrent aller les personnes. Les monkaïa, dirigés avec autant de vigueur que d'habileté par le capitaine Walsin, et quelques cavaliers medjehers conduits par El Mezary, s'étendirent à droite et chassèrent les premiers groupes de cavaliers qui essayèrent de couvrir les troupeaux.

L'infanterie était fatiguée, et la distance de l'Ariscbe à l'Habra étant de près de 4 kilomètres, il me fut impossible d'arriver assez tôt pour faire des prisonniers.

Féchetonnai les bataillons au soutien de la cavalerie indigène, et je fis aussi fouiller les bois. A neuf heures, le ralliement était terminé, et nous avions pour capture 1,350 bœufs, vaches ou veaux, plus de 4,000 moutons et 150 chameaux; les Medjehers conduisaient en outre plus de 800 ânes et 300 chevaux ou mulets, ils étaient chargés de butin composé de tapis, de burnous, de laine et de plusieurs autres objets.

Estranger. — ESPAGNE, Madrid, 24 décembre. — La Gazette de Madrid du 23 publie les deux circulaires suivantes du ministre de l'intérieur aux chefs politiques du royaume :

Excellence, les abus scandaleux auxquels se livre une partie de la presse périodique en outrageant et en attaquant sans relâche la constitution de l'état, rendent nécessaires, de la part du gouvernement suprême et des autorités sous ses ordres, la plus sévère vigilance dans le but de contenir, au moyen des lois, les écarts auxquels pourraient donner lieu ces suggestions perfides. L'article 14 de la loi du 17 novembre 1837 portée que si le gouvernement, les chefs politiques ou les premiers alcades, trouvent un motif, fondé pour considérer que la tranquillité publique est mise en péril par la circulation de quelque écrit, ils pourront en suspendre la publication et garder en dépôt les exemplaires existant jusqu'à la décision et la sentence du jury. Les événements, qui, depuis quelque temps, se sont reproduits sur divers points de la Péninsule, révèlent suffisamment la pernicieuse influence qu'exerce sur la tranquillité publique les imprimés qui ont pour but de diminuer le respect dû à la constitution politique de l'état, et le gouvernement trouve en cela des motifs assez fondés pour considérer comme compris dans cette disposition législative lesdits écrits.

S. A. le régent du royaume, convaincu de l'exactitude de ces observations, et décidé à faire strictement exécuter les lois dans toutes leurs dispositions, m'enjoint de vous recommander de faire suspendre, en vertu dudit article, la circulation de tout journal, feuille volante ou écrit qui attaque la constitution politique de la monarchie, ou qui excite à la réalisation de tout autre système de gouvernement et de veiller avec une égale exactitude à l'exécution de toutes les autres dispositions. S. A. désire en outre qu'il n'y ait pas la moindre négligence et la moindre omission de la part des promoteurs fiscaux à dénoncer lesdits écrits, ainsi que le leur enjoint l'art. 12 de ladite loi, et vous ordonne de stimuler à cet effet leur zèle par les termes précis de l'art. 33 de la loi du 12 novembre 1820, réhabilitée le 17 août 1836 et à laquelle il n'a pas été dérogé à cet égard par les lois postérieures. Dieu vous garde longues années. Madrid, le 22 décembre 1841.

Deuxième circulaire. — S. A. le régent du royaume, bien décidé à ne souffrir aucun genre d'attaque contre la constitution politique de l'état, dont la garde lui a été confiée par la nation pendant la minorité de S. M. la reine Isabelle, a vu avec le plus vif chagrin les symptômes de désordre qui ont eu lieu depuis quelque temps sur divers points de la monarchie, dans le but criminel d'attirer de nouveaux maux sur le pays. S. A. sait trop bien quelles sont les obligations qui pèsent sur son gouvernement, pour dissimuler le mal où il se trouve, et pour ne pas chercher à l'étouffer avec toutes les forces de l'état. Placé entre les deux partis extrêmes qui, avec tant d'audace, déclarent vouloir pousser l'Espagne vers le despotisme et les désordres, son devoir l'oblige à veiller pour la conservation de la monarchie constitutionnelle jurée par le peuple en 1837. Les tentatives ouvertes qui ont eu lieu jusqu'ici, par l'effet des terribles circonstances de cette époque, ont été étouffées à la gloire du pays par l'énergie et la fidélité des autorités et par la résolution et la bravoure de l'armée et de la courageuse milice nationale. Les projets de désordre continuent néanmoins d'alarmer le royaume qui a tant besoin de calme et de paix.

Il est donc nécessaire que V. S., dans le cercle de ses attributions légitimes, déploie toute l'activité et toute l'énergie nécessaires pour réprimer le plus promptement et le plus efficacement possible de si criminelles tentatives; qu'aidé des autres autorités de cette province vous empêchiez qu'il soit rien écrit ou projeté contre la constitution de l'état, ni contre l'ordre public, sans que l'ac-

tion des lois se fasse immédiatement sentir contre les délinquants; que considérant enfin que les absolutistes et les révoltés, qui se donnent le nom de républicains, sont également les ennemis des institutions politiques du pays, il faut agir contre eux avec non moins d'énergie que contre toute autre classe d'ennemis de l'ordre existant. Ce n'est que de cette manière que V. S. pourra remplir son devoir, et que le régent pourra lui conserver sa confiance.

Dieu vous garde, etc. Madrid, le 22 décembre 1841.

INFANTE. — ETATS-UNIS. — New-York, 9 décembre. — Les journaux américains ne tarissent pas sur les détails des fêtes données à M. le prince de Joinville, qui s'est rendu populaire dans toute l'Union par sa franchise et son affabilité. Le jeune prince a laissé en partant au consul-général, M. Delforest, une somme de trois cents dollars pour les Français qui sont à la charge des bureaux de bienfaisance; il a distribué en outre de nombreux secours individuels, et l'on cite une famille pauvre dont il a facilité la rentrée en France par un don de deux cents dollars.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis : « Au moment où le prince de Joinville arriva à Providence, en débarquant du steamboat, voyant que tous les passagers, au nombre de plus de six cents, prenaient leur course pour s'assurer de bonnes places dans les chars du chemin de fer, il se mit à jouer des jambes comme tout le monde, et il put s'installer avec ses officiers dans un des meilleurs chars, en compagnie d'une foule de voyageurs qui, soit dit en passant, venaient se présenter à lui, et, comme ils disaient, faire sa connaissance, sans le secours de personne. Le prince se chauffait donc là auprès d'un bon poêle, lorsque le consul de Boston et un comité, qui cherchaient son allége royal de toutes parts sans pouvoir la déterrer, vinrent frapper aux portes du char en criant : « Le prince est-il là? — Oui, il y est, répondit le prince lui-même. — Eh bien! dites-lui donc que nous avons fait disposer pour lui un char spécial qui l'attend. »

Le prince, qui a une antipathie très réelle pour toutes les distinctions spéciales, et qui n'est jamais plus content que quand il peut se faire peuple et se perdre dans la foule, fit une moue assez prononcée, et sortit avec ses officiers pour aller, l'oreille basse, poser dans son char d'honneur. Mais en arrivant là, jugez de l'effroi du bon consul français : le char était envahi par les voyageurs plébéiens de tout sexe. M. Isard voulait faire descendre tous ces intrus : « Hâtez-vous! s'écria le prince en l'arrêtant par le bras; personne ne sera dérangé pour moi, qui n'ai pas plus de droits ici que le premier venu. » On courut donc pour reprendre les premières places qu'on avait abandonnées; mais là aussi tout était envahi. « Tant pis, dit le prince en riant et en soufflant dans ses doigts, car M. gelait à pierre fendre, mais j'irai à pied plutôt que de déplaire à personne. » L'administration du chemin de fer fut obligée d'ajouter au convoi un nouveau char de rebut, ouvert à tous les vents; aussi le prince et ses officiers étaient-ils transis en arrivant à Boston. Là, la plus lourde taule qui lui soit tombée sur la tête lui est venue de la main d'un compatriote officier qui l'a laissé meurtri sous le coup d'une harangue qui a duré une heure. Le discours du maire de Boston avait été aussi concis que plein d'à-propos. La brièveté est un mérite que les discours devaient toujours savoir se donner à défaut d'autres.

En revenant de Boston, le capitaine du steamboat qui ramenait le prince lui avait offert sa chambre pour passer la nuit; mais cette chambre était placée juste à côté des roues, qui y faisaient retentir un bruit infernal et tomber une pluie incessante à travers les cloisons mal jointes. Le prince trempe en voya au diable les galanteries, qui semblaient se changer pour lui en autant de mystifications. Il se leva sans rien dire, et alla, dans la chambre commune, se jeter tout habillé sur le premier lit qu'il trouva libre.

Au-dessus de ce lit dormait un rédacteur du Courrier des Etats-Unis qui, le jour commençant à poindre, se leva, et, croyant innocente la cabine inférieure à la sienne, y appuya bonnement ses pieds tout chaussés. Mais un corps qu'il foulait se retourna vivement et une voix lui cria : « Eh! eh! je suis là, criez donc gare! » Le rédacteur du Courrier des Etats-Unis fit ses excuses, et le prince entama avec lui une conversation enjouée, dont par discrétion nous ne répéterons qu'un mot : « Avez-vous entendu, dit-il, qu'à Boston ils ont salué mon départ par le cri de vive la France! De tous les cris dont on m'a honoré, voilà celui qui m'a fait le plus de plaisir. » A ces mots du prince, nous pourrions en ajouter d'autres qui sont répétés par mille bouches, et qui ont gagné bien des cœurs à ce noble jeune homme.

TRIBUNAUX.

AFFAIRE DE M. BOURDEAU. — La cour royale de Limoges s'est déclarée compétente dans le procès intenté par M. Bourdeau à la Gazette du Centre et au Progressif de Limoges.

La cour a ensuite évoqué l'affaire, quant au fond, et a condamné la Gazette du Centre à 6,000 fr., et le Progressif à 1,500 fr. de dommages-intérêts, et tous deux aux dépens.

Les neuf dixièmes de la somme que la Gazette du Centre devra payer seront payés par M. Arthur Laguëronnière, gérant de ce journal, et un dixième par l'imprimeur.

Les neuf dixièmes de la somme que devra payer le Progressif seront payés par M. Gaudy, gérant de ce journal, et un dixième par l'imprimeur.

La cour a, en outre, ordonné l'insertion de l'arrêt dans la Gazette du Centre, le Progressif et l'Ordre (journal constitutionnel), dans cinq journaux du département et dans quatre journaux de Paris.

MODES.

Il n'est plus possible à l'heure qu'il est de parler d'autre chose que des étrennes; pendant la semaine qui vient de finir, je n'ai visité que des marchands, je n'ai vu que des magasins.

La maison Pradel, actuellement dirigée par M. Rollat, possède des articles de saison d'un goût délicieux, entre autres des pelisses et des burnous d'une forme tout-à-fait nouvelle. J'ai vu dans les salons de M. Rollat une sortie de spectacle en velours pourpre taillée de façon à ne venir que jusqu'au milieu de la robe; elle est garnie d'un petit collet et bordée entièrement d'une frange de soie blanche qui, à la lumière chatoyante comme l'argent. On trouve encore chez M. Rollat un grand nombre d'autres nouveautés qui ne laissent rien à reprendre pour la distinction et la coquetterie. C'est surtout aux approches du premier jour de l'air que la cité Bergère ne désemplit pas de monde; ne faut-il pas aller chez Marion acheter ces ravissantes papeteries d'étrennes, ces rames mignonnes de poulets et de coquilles cotées à tous les prix depuis 3 fr. jusqu'à 1,000 fr. ? Les papiers de Marion sont presque des bijoux comme les cannes de Verdier. Il ne manque pas de lions à Paris auxquels Verdier a su donner la passion d'avoir autant de cannes qu'il y a de jours dans la semaine; mais sans pousser la mode si loin, il est de fort bon goût d'avoir au moins deux cannes, la première un peu forte pour la journée, la seconde flexible et quelquefois enrichie d'une pierre précieuse pour le soir. Ainsi le veut Verdier. C'est à qui dans cette période de riuots commandera ses costumes de bal à Oswald, le célèbre tailleur de la rue Richelieu, 81, qui d'ailleurs excelle en tous les genres, car il a fait ces jours derniers un paletot qui servira de modèle à beaucoup d'autres; c'est un paletot sac en drap noir linéé d'un galon de soie avec des brandebourgs et des boutons pareils et doublé intérieurement de gros de Naples blanc; ce vêtement est de la plus rare élégance pour les sorties de l'Opéra et des Bouffes.

Les magasins de la Fille mal gardée si bien restaurés et agrandis, si bien dirigés surtout; sont l'objet d'une vogue qui promet de ne point se ralentir. La reorganisation de cette ancienne maison de la Fille mal gardée, a rendu des services considérables au quartier de la Monnaie, qui naguère était obligé d'aller s'approvisionner ailleurs, et qui maintenant trouve sous sa main et à des prix extrêmement modiques tout ce dont il a besoin en fait de nouveautés, de lingerie et d'articles de ménage.

On a déjà fait deux pendules magnifiques avec le Napoléon-équestre de M. de Braux d'Anglure, dont je parlais dans mon précédent bulletin. Les magasins, ou plutôt le musée de M. de Braux, rue Castiglione, reçoit tous les jours de nombreux et aristocratiques visiteurs. Poignée ne cesse d'agrandir ses charmants magasins du Minaret, et ce n'est certes pas sans plaisir que les femmes du monde apprendront qu'il vient de ménager une entrée particulière au coin de la rue Saint-Fiacre et du boulevard pour ses ateliers de confection. De cette manière, les personnes qui n'ont à faire qu'àux coupuses ne sont pas contraintes de passer par des salles plus ou moins encombrées de monde pour arriver jusqu'à elles. Je ne recommanderai pas l'énumération des étoffes du Minaret; je rappellerai seulement que dans cet établissement, aussi distingué que consciencieux, le bon marché n'exclut pas la nouveauté et la richesse. — Toutes les bonnes maisons se ressemblent, quel que soit d'ailleurs le commerce qu'elles exercent; ainsi il ne résulte pas de ce que Mayer, le roi des gantiers, a été s'établir rue de la Paix, qu'il doit vendre plus cher; bien au contraire, Mayer n'a changé de place que pour se mettre mieux à la portée de tous ses clients; il fournit également la bourgeoisie et la finance, la Chaussée-d'Antin et le noble faubourg. Les

femmes trouvent chez lui des manchettes, des gants, des tabliers d'une coquetterie extrême; les hommes comme il faut y vont choisir leurs cravates et leurs chemises, en un mot tout ce qui compose la lingerie masculine. J'avais oublié de dire tout à l'heure que les ateliers de confection du Minaret ont terminé depuis peu une toilette entièrement garnie de fourrures qui proviennent, est-il besoin de le répéter? des magasins d'Alexander, rue Saint-Martin, 103. L'étude spéciale des fourrures qu'Alexander a faite dans le nord et la Russie qu'il a longtemps habitées, le mettent plus que tout autre à même d'avoir les articles les plus avantageux, les martes-zibelines, les chinchillas et les hermines de premier choix.

Entre toutes les étrennes, la plus noble, la plus riche, la plus belle sans contredit est un cachemire. Allez donc bien vite chez Gagelin-Opigez; vous admirerez dans ses splendides salons toutes les merveilles de l'Inde, les châles composés de soixante ou soixante-dix couleurs différentes et qui n'ont pas leurs pareils au monde, ces écharpes indiennes, fins et moelleux tissus artistiquement brodés de soie de toutes nuances, et puis enfin dans les salons consacrés aux hautes nouveautés et aux articles de goût, une profusion de velours, de satin, de moires, d'étoffes des dessins et des prix les plus divers et réunis avec un luxe sans bornes par Gagelin-Opigez pour les menus plaisirs de leur aristocratique clientèle.

Les salons des modes françaises quoique ouverts à peine depuis hier ont déjà conquis la renommée des établissements les plus anciens. Il est en effet si agréable de trouver dès qu'on en a le besoin ou le caprice une coiffure toute faite dans ces salons élégants, ou de se commander un chapeau ou une capote toujours conforme à la mode la plus récente ou la plus gracieuse, que les salons des modes françaises, organisés comme ils le sont, étaient sûrs d'avancer de la vogue qu'ils obtiennent aujourd'hui.

L'exemple de la Sylphide porte ses fruits, la Chronique, petite revue mensuelle dirigée avec beaucoup d'indépendance et d'esprit contient dans sa livraison de ce mois un article de modes en vers; c'est le cas de dire que la poésie vaut une gravure.

Théâtres, fêtes et concerts.

L'Opéra donnera samedi prochain, 1er janvier 1842, son troisième Bal masqué, travesti et dansant.

La vogue de ces bals rend indispensable la remise en vigueur des précautions employées l'année dernière pour éviter une trop longue attente aux portes. En conséquence, l'administration a l'honneur de prévenir le public que trois entrées lui sont ouvertes. Celles de droite et de gauche, sous le vestibule, servent aux porteurs des billets délivrés à l'avance; celle du milieu est réservée pour les abonnés, les coupons de loges, et les personnes qui devront prendre leurs billets aux bureaux.

L'Odéon vient d'être l'année par une solennité littéraire. Ce soir, première représentation d'Ivan de Russie, tragédie en cinq actes et en vers.

M. de Balzac a lu hier, devant le comité de ce théâtre, sa comédie des Ressources de Quinola. La pièce va être mise immédiatement en répétition. Louis Monrose, qui porte avec tant de bonheur un nom cher au théâtre, remplira, dit-on, le rôle de Quinola. Cette réception de l'ouvrage de M. de Balzac est une réponse péremptoire aux insinuations que nous avons relevées dernièrement.

Spéctacles du 31 décembre.

- 7 h. 1/2 OPERA. — La Reine de Chypre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Marie Stuart, Sganarelle.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — La Pétruche, les deux Voleurs, Jaquide.
7 h. 1/2 ODEON. — Une Charge à payer, Iro de Ivan de Russie.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Manche à manche, Pour mon Fils, le Dérivatif, la Cachucha, l'AVEUGLE et son bâton.
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Haine d'une Femme, les jolies Filles de Stilleberg, les Fées de Paris.
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Trinquetort, Iro du Lieutenant criminel, Deux Dames.
6 h. 1/4 PALAIS-ROYAL. — Bruno, le Vicomte de Létorières, Caporal.
6 h. 1/4 PORTE-ST-MARTIN. — Les Deux Forçats, Aujourd'hui et dans cent ans, les Meuniers.
7 h. 1/2 ANTIQUE-COMIQUE. — Le Feuilleton, Paul et Virginie.

Bourses, Halles et Marchés.

BOURSE du 30 décembre. — L'effet de la tendance à la baisse, qui n'est presque constamment montrée aujourd'hui, a été paralysé par une demande assez animée de rente fin prochain. Le 3 0/0 fin courant qui s'était fait au café à 78 1/2, a été baillé entre 15 et 35 et finissant à 78 20 au parquet et dans la contine où il est resté offert, il n'a définitivement perdu que 15 c. sur son dernier cours d'ier. L'emprunt et le 5 0/0 ont fléchi de 10 c. la banque de France de 25 fr. (3390); la rive gauche de 5 fr. (210); le 5 0/0 belge 1840 de 14 0/0 (102 7/8). Sont remaniés : St-Germain de 1 fr. 25 (310); la rive droite de 2 fr. 50 (340); Strasbourg de 5 fr. (310); Orléans non libéré, de 3 fr. 75 (512 50); ducats, de 15 c. Point d'autres affaires à terme.

Au comptant, fermement : Banque de France (3360), obligations de la ville (1328 75), d'o de la rive droite (1010), 4 canaux (1240), jouissance d' (160), Rouen (457 50), Gros Lafitte (5025), emprunt romain (102 3/4), société générale belge (1510), banque d' (790), 5 0/0 portugais (28 1/2), Habs (632 40), lots d'Autriche (367 50).

EN BAISSE : De 10 c. 5 0/0, de 5 fr., rive droite (340), Strasbourg (232 50); de 1 fr., re-criptions d' (52 25); de 3 fr. 75, Orléans non libéré (512 50); de 15 c. ducats; de 2 fr. 50, Piémont (1106); de 1 1/2 0/0, dette active (24 7/8); de passiv. (5 5/8); de 3 1/2 5 0/0 belge 1840 (102 1/2).

EN HAUSSE : De 10 c. 3 0/0, de 10 fr. St-Germain (806); tissus Maberly (350); de 5 fr., rive gauche (210); de 1 fr. 25, caisse hypothécaire (783 50); de 1 1/2 0/0, 5 0/0 belge 1840 (102 1/2).

N. B. — Bons du trésor, de 2 à 7 mois d'échéance, 3 3/4; de 4 à 7 mois 3 5/8 0/0.

Table with columns: FONDS PUBLICS, 1er cours, Plus haut, Plus bas, Der cours, Côté, préc., PAGES.—fin du m., Fin prochain. Rows include 5 0/0 J. de septemb., 3 0/0 J. du 22 déc., Emp. 1841, J. 22 déc., Naples J., janv., etc.

CHANGES, 3 mois.—Amsterdam, papier, 500 0/0; argent, 208 5/8. — Hambourg, papier, 185 3/4; argent, 185 3/4. — Londres, papier, 25 1/2; argent, 25 1/2. — Naples, papier, 427 1/2; argent, 427 1/2. — Vienne, papier, 559 3/4; argent, 559 3/4.

MARCHANDISES. — Huile Colza : disponible, 127 5/8 à 128 1/8; courant du mois, 143 5/8; 2 premiers mois 1842, 143 5/8 à 144 1/8; 4 premiers, 133 5/8; 4 derniers, 110 5/8. — Laine : Colza, 123 5/8 à 125 5/8; oilette rouille, 109 5/8. — Lin, 98 5/8 à 100 5/8; cannelure, 109 5/8; chanvre, 110 5/8.

LYON. — Colza : disponible et courant du mois, 127 5/8; 4 premiers mois 1842, 143 5/8; 2 premiers mois 1842, 143 5/8 à 144 1/8; 4 premiers, 133 5/8; 4 derniers, 110 5/8. — Savon : Disponible : 1er sort, 3 0/0; vieux, 10 à 12 0/0; ordres de livraison, 2 0/0 (le tout à 120 fr.)

MARCHÉ AUX CHEVAUX, 29 décembre.

Il a été amené 839 chevaux, dont 84 du selle et de cabriolet, 170 de trait et 85 hors d'âge. — Vendu 84, de 1 à 780 fr.

Vendu sans enchères, 1 cheval, 70 fr.

Table with columns: HALLE A LA VIANDE, 29 déc., Bœuf, Veau, Mouton, Porc frais, de en gros, Alimé et vendu au poids, Le kilogramme. Rows include Bœuf, Veau, Mouton.

MARCHE DE POISSY. — 30 décembre 1841.

Table with columns: arrivés, vendus, poids moyen, 1er qual., 2e, 3e. Rows include Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

DÉCLARATION DE FAILLITE du 29 décembre. — Le sieur HUS, entrepreneur de bâtiments, boulevard Bonne-Nouvelle, 26; à Rouen, rue St-Denis, 12. Juge-comm., M. Médard, syndic prov., M. Maillet, rue du Sentier, 16.

L'un des propriétaires-gérants : DUJARIER.

Paris. — Imprimerie de BÉTHUNE et PLOU, 56, rue de Valenciennes.

**SALONS L. GUYMER.** — EXPOSITION GÉNÉRALE DE LA LIBRAIRIE, RUE RICHELIEU, 49, AU PREMIER. Ces magnifiques salons, visités par S. M. LA REINE, réunissent tout ce que la librairie a produit de plus merveilleux et de plus complet. Ils sont ouverts jusqu'à minuit.

**SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT DES ARTS UNIS.**

Le tirage d'objets d'arts, annoncé par la Société d'Encouragement des arts unis à ce lieu, dimanche 26 décembre, à la mairie du deuxième arrondissement; cette opération, faite avec toutes les garanties désirables, en présence d'un délégué de l'autorité et de scrutateurs appelés parmi les nombreux souscripteurs présents, a été suivie avec un véritable intérêt. 147 lots, composés d'objets d'art importants ont été tirés entre 2196 souscripteurs. La liste des numéros gagnants est sous presse et sera tenue à la disposition des souscripteurs du tirage effectué. L'accueil favorable fait par le public à cette utile Société l'a déterminée à annoncer que le tirage prochain aurait lieu le 5 mai 1842, que les souscriptions à ce tirage seraient reçues au siège social, à partir du CINQ JANVIER 1842, et que, à l'avenir, les souscripteurs auraient la faculté de RESTITER en même temps que LEUR TITRE DE SOUSCRIPTION, l'un des objets d'art compris dans la DISTRIBUTION DE DROIT. — L'exposition en sera permanente, rue Grange-Botellière, n. 1.

**NOTICE SUR LA CRÈME HYGIÉNIQUE DE WILSON POUR L'ENTRETIEN DE LA PEAU.** — Cette crème délicate, universellement répandue en Angleterre, où les femmes sont si renommées pour la beauté et la transparence de leur teint, doit sa réputation aux éléments balsamiques et onctueux qui la composent, ainsi qu'à sa constante efficacité pour adoucir la peau, la rendre plus blanche, et contribuer ainsi à la santé et à la beauté, qui sont toujours inséparables.

On la recommande spécialement contre les irritations du derme et de l'épiderme, telles que boutons, éphélides, taches de rousseur, rougeurs de la figure, et contre les taches hépatiques, les efflorescences, dartres farineuses, syphilides, taches mercurielles, etc.

Cette crème convient aux femmes enceintes, pour prévenir le masque spécial auquel elles sont sujettes, ainsi que pour faire disparaître les rides précoces (patte d'oie) et effacer les sillons qui viennent s'imprimer sur la figure des personnes maigres ou de celles qui ont eu de vifs chagrins ou éprouvé de longues maladies. On s'en sert aussi pour empêcher la figure de se gercer et de se hâler par le froid ou la grande chaleur, de même que pour embellir les lèvres et en prévenir les gerçures. Les hommes l'emploient aussi avec le plus grand succès pour se rafraîchir la figure, ôter le feu du rasoir et neutraliser les molécules de savon qui restent quand on s'est fait la barbe. En s'en servant habituellement, l'action du rasoir se trouve favorisée, parce que la peau est toujours en bon état et qu'il n'y vient jamais de boutons ni d'efflorescence ou dartres farineuses, si souvent occasionnées par des eaux de mauvaise qualité ou des savons trop alcalins.

**Manière de l'employer.** — Pour en faire usage, on en prend gros comme le bout du doigt et on l'applique sur le visage ou les parties du corps qu'on veut frictionner. On l'étend ensuite avec la paume de la main, puis on l'essuie en épongeant avec une serviette d'un tissu mouleux. La crème de Wilson peut s'employer, soit avant de se coucher, soit le matin en se levant. Les personnes qui tiennent à la beauté de leurs mains doivent aussi s'en servir après se les être nettoyées avec de bon savon, comme celui à la Reine, de Thompson, qui se vend chez Suisse, passage des Panoramas, 7. La plupart des maladies de la peau peuvent être prévenues ou guéries par l'emploi journalier du Cold Cream de Wilson, et sans contredit un des meilleurs modes d'emploi est de s'en servir une ou deux fois par semaine en se frottant la peau au sortir d'un bain.

Cette crème hygiénique, d'un parfum délicieux, donne de la souplesse et de la finesse au derme, et facilite le jeu des articulations en favorisant les fonctions normales de la peau (1).

**L'Hôtel des Quatre Fils Aymon.** dirigé par Mme Archambault, rue de Grenelle-St-Honoré, 38, se recommande aux étrangers par une tenue parfaite, des appartements soigneusement meublés et combinés pour toutes les fortunes, la politesse et l'activité des gens de service et une table d'hôte bien composée, d'un prix modéré, et régulièrement servi tous les jours à cinq heures.

**Librairie, beaux-arts et musique.**

La librairie de M. Ernest Bourdin ne sera pas moins féconde cette année en beaux et bons livres que les années précédentes. Cette fois encore, cet édi-

(1) Prix du flacon, 2 fr., avec une brochure intitulée: *Physiologie de la Peau*, in-8°. — Dépôt, à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, n. 21, près la rue Montmartre.

teur s'est attaché à reproduire les chefs-d'œuvre de la langue française, et en même temps quelques livres modernes qui ont paru mériter l'honneur de l'illustration: *Le Télémaque*, les *Mille et Une Nuits*, le *Diable Boiteux*, la *Manon Lescaut*, de l'abbé Prévost, *Voyage sentimental de Sterne*; tel a été le texte heureux de ces compositions pittoresques et savantes dont tout l'éclat ne saurait se dire, et pour lequel il a été dépensé tant d'inventions et tant d'esprit.

Parmi les livres modernes, et ils ne sont pas moins nombreux que les livres anciens, nous remarquons le *Mémorial de Sainte-Hélène*, illustré par Charlet, que l'on a surnommé à bon droit le peintre ordinaire de l'empereur; — le *Voyage dans la Russie méridionale*, chef-d'œuvre de Raffet, digné du grand seigneur qui l'a mis au jour, M. Dumidoff; enfin le *Voyage en Italie*, par M. Jules Janin, un beau livre qui est arrivé à sa troisième édition, dont toutes les gravures ont été refaites et sont publiées pour la première fois. Nous citerons encore comme chef-d'œuvre de typographie, de dessin et de goût, comme le livre le plus brillant qui ait été publié depuis vingt ans, l'*Ane mort*, de M. Jules Janin. Cette fois, Tony Johannot s'est surpassé. Jamais il n'avait eu plus de grâce, plus de fécondité, plus d'esprit; mais aussi faut-il dire que jamais livre n'a été plus d'avantage à l'illustration que le douloureux et fantastique récit de M. Jules Janin. Quel tableau fin et hardi de toutes les misères de notre jeune société! Avec quelle délicatesse, quel tact les vices ou le mal sont montrés! A chaque page, à chaque chapitre on est frappé de la netteté du charme, de la vérité mélancolique du tableau: c'est le style d'un peintre, d'un grand maître, d'un esprit juste et bienveillant, rempli de ces délicatesses du goût qu'il ne faut chercher que dans les œuvres des premiers talents. Et cependant ce livre est une œuvre de début. — Sterne n'est pas plus original, et il n'a jamais la même profondeur de drame. L'édition illustrée de l'*Ane mort* est recherchée par les gens du monde, et surtout par cette grande classe moyenne qui peut apprécier la vérité pleine de verve de ses peintures. (Voir aux Annonces.)

— Un des savans médecins de Paris, M. le Dr GALET, vient d'achever la publication d'un grand ouvrage intitulé *LE CORPS DE L'HOMME OU L'ANATOMIE ET LA PHYSIOLOGIE MISES A LA PORTÉE DE TOUS LES ESPRITS*. Cet ouvrage s'est imprimé par livraisons successives depuis six ans. C'est un résumé de toutes les lumières de l'anatomie et de la physiologie, présenté avec une grande clarté. Il sera précieux pour les gens du monde, les élèves, et même pour les médecins qui peuvent y retrouver plus complètes des notions affaiblies dans leur mémoire.

— Les personnes qui désirent donner d'utiles, de savantes étrennes, rechercheront le *Dictionnaire universel d'histoire naturelle*, publié sous la direction de M. Charles d'Orbigny. Il est accompagné d'admirables planches gravées sur acier, retraçant plus de 1,200 sujets. Cet ouvrage résume et complète tous les faits présentés par les encyclopédistes, les anciens dictionnaires scientifiques, les œuvres de Buffon et les meilleurs traités existant sur les diverses branches des sciences. On y trouvera plus de 20,000 articles nouveaux que ne contiennent pas les précédentes publications de ce genre. Les rédacteurs sont des professeurs des facultés scientifiques, des membres de l'Académie des sciences, des savans du premier ordre.

— Rendre vulgaires les notions si vastes, si confuses, si disséminées du droit et de la jurisprudence, telle paraît avoir été l'idée de M. Armand Dalloz lorsqu'il a entrepris la publication de son *Dictionnaire général et raisonné*. Mais quelle ne serait point son erreur s'il a espéré que cette masse immense de documents, souvent contradictoires entre eux, pût arriver jamais à la connaissance d'un grand nombre de citoyens! De tels travaux ne sont que pour les hommes livrés aux affaires ou pour les adeptes de la science; encore ne les étudie-t-on pas: on les consulte dans l'occasion. Qui oserait, en effet, entreprendre l'étude d'un ouvrage, si bien classé, si bien lié qu'il fut, qui forme à lui seul cent à cent-vingt volumes et qui résume tout ce que les auteurs ont publié, tout ce que les tribunaux ne cessent de juger depuis cinquante années?

Mais si rebelles qu'ils soient à l'étude, des ouvrages pareils ne servent pas moins de la manière la plus efficace les progrès de la science. C'est par eux, avec leur secours que les légistes font en un instant provision de cette science autrefois si incertaine, si difficile à recueillir, par laquelle ils vont ensuite éclairer la marche des tribunaux. La nouvelle publication de M. Armand Dalloz a pour objet de mettre son *Dictionnaire général* en harmonie avec les lois, la doctrine des auteurs et les nombreuses solutions de jurisprudence intervenues depuis 1835 jusqu'à 1842. — La livraison qui vient de paraître est la première de cette publication supplémentaire; il y en aura deux autres qui paraîtront très prochainement.

— Voici le quatrième volume de la *Chronique*: c'est une élégante macédoine de spirituelles causeries, de poésies élevées, d'épisodes touchans; c'est à la fois un livre, un journal et une revue; on y trouve de tout: de la littérature, de la science, de la politique quelquefois, de la gaieté et de l'a-propos toujours. La *Chronique* est le résumé du mois; la société tout entière se redite dans ses jolies pages illustrées, où toutes les choses qui voudraient rester cachées sont audacieusement révélées par le plus indistret des petits cour-

riers. C'est un recueil vraiment à part, une énigme de bon marché que son immense succès peut seul expliquer.

Dans le quatrième volume qu'elle publie, nous avons admiré les vers inspirés à Antoni Deschamps par la mort de *Diego de Léon*; une nouvelle de *Ji Arago*; un article de modes en vers et une biographie qui est tout une révélation: LA CONTEMPORAINE.

— Dans le choix des étrennes qui seront prodiguées dans quelques jours pour obéir à la mode, une large part sera-t-elle, comme de coutume, accordée à la vanité, à l'inutile? Consultera-t-on moins le goût, l'intérêt de celui qui doit recevoir, que le caprice ou la prétention du donataire? A cet égard, une sage réaction se laisse entrevoir: un simple souvenir s'adressait au cœur ou à l'esprit est déjà mieux accueilli qu'une prodigalité sans objet. Nous ne connaissons aucun hommage plus modeste et plus touchant à faire que l'ART D'ETRE HEUREUX de M. Joseph Droz, livre charmant qui, malgré ses dix éditions, n'est encore bien connu que des adeptes d'une sage philosophie pratique. Il ne s'agit pas, dans un tel livre, de rêveries romantiques ou d'utopies impraticables. Le bonheur que l'ingénu professeur de morale promet à ses disciples n'est pas basé sur l'égoïsme, sur les richesses ou sur les faveurs que le monde accorde à ceux qui lui sacrifient. Chacun renferme en soi les éléments d'un bonheur durable et pur, et le secret en paraît simple après la lecture du livre consolateur. On trouve chez les éditeurs, MM. Jules Renouard et Comp., un grand nombre d'exemplaires reliés avec goût.

— La collection du *Journal des Connaissances utiles*, dont la publication n'a jamais été interrompue, forme aujourd'hui une encyclopédie dans laquelle non-seulement sont exposées et développées toutes les questions économiques à l'ordre du jour, mais où sont encore consignés tous les progrès et toutes les inventions qui ont eu lieu dans l'agriculture, l'industrie et l'économie domestique. Aussi la collection de ce journal est-elle considérée comme une bibliothèque complète pour les cultivateurs, les industriels et les mères de famille.

— *La Vie de Louis XVI* est un des ouvrages qui se recommandent le mieux pour étrennes. Ecrit avec élévation et modération, il est imprimé avec luxe et accompagné des portraits de Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette, de Madame Elisabeth et de trois autres belles vignettes. (Voir aux Annonces.)

— *Magnifiques étrennes artistiques.* — En envoyant un bon sur la poste ou sur une maison de Paris, on recevra immédiatement, franco dans toute la France, les beaux albums publiés par M. Challamel: *Album du salon de 1840*, papier blanc, 24 fr., papier de Chine, 32 fr.; *Album du salon de 1840*, papier blanc, 30 fr., papier de Chine, 40 fr.; *Salon de 1839*, 20 fr. Ces albums reliés, 5 ou 8 fr. en plus. Challamel, éditeur, 4, rue de l'Abbaye, au premier. Assortiment de beaux livres et d'albums.

— Pour éviter la confusion occasionnée par la foule immense qui se presse dans les bureaux de la *Gazette de la Jeunesse*, la direction prévient le public que 4 bureaux d'abonnemens resteront ouverts jusqu'à 9 heures du soir, demain 31, clôture de la remise des 58 ouvrages pour satisfaire à toutes les demandes. Les voitures passant par la rue Feydeau devront stationner sur les boulevards, conformément de police.

— L'éditeur Warée vient de publier le *Labryre charivarique de la jeunesse*, par L. Couajilhac. Rien de plus gai que cette collection d'historiettes et de types richement illustrée; sous une forme plaisante, elle inculquera à la jeunesse des principes de morale que des livres trop sérieux lui rendent parfois ennuyeux. (Voir aux Annonces.)

— Au moment du carnaval, le plus joli album qu'on puisse offrir aux pianistes est celui publié par l'éditeur Bernard-Latte, passage de l'Opéra, sous le titre de *l'Hiver*, contenant huit quadrilles et valses de Daniele, Launer, Musard, Strauss et Graziani. La reliure en est très riche. Parmi les lithographies, qui sont charmantes, on remarque les principales scènes de *Richard Cœur-de-Lion* et de *la Vestale*, dessinées par M. Célestin Nanteuil.

— *La Lyre française*, de MM. Bugnüller, Donizetti, Gabussi, Flotow, Graziani, publiée par Bernard Latte, passage de l'Opéra, recueil contenant dix mélodies à une et à deux voix, est le plus bel album qu'on puisse offrir cette année. La musique en est délicieuse, la reliure d'une grande richesse. Parmi les lithographies, qui sont charmantes, on remarque les portraits de *Mmes Anna Thillon et Carlotta Grisi*.

**Hygiène et médecine.**

— Un excellent remède contre les engelures se vend à la pharmacie Pajol, rue de la Chaussée d'Antin, 52. C'est un devoir de faire connaître cette précieuse invention, dont les heureux effets ont été constatés.

**Avis divers.**

— Acompter du 10 janvier prochain, l'étude de M<sup>e</sup> Delapalme, notaire à Paris, sera transférée rue Neuve-Saint-Augustin, 3, près la rue Richelieu.

**BELLES ÉTRENNES. — RELIURES. — FURNE**, libraire-éditeur, rue Saint-André-des-Arts, n° 55, à Paris. — *Les Saints Évangiles*, 4 vol. — *Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers, 10 vol. — *Histoire de Napoléon*, par M. de Norvins, illustrée par Raffet, 4 vol. — *Histoire universelle*, par le comte de Séguier, 12 vol. — *Histoire d'Angleterre*, par David, Hume, Smolett, Adolphus et Aikin, 43 vol. — *Histoire des Croisades*, par Michaud, 6 vol. — *Histoire des Républiques au Moyen-Age*, par Simonde de Sismondi, 10 vol. — *La Vie des Hommes illustres*, par Plutarque, 3 vol. — *Œuvres de M. de Chateaubriand*, 6 vol. — *Œuvres complètes de Victor Hugo*, 12 vol. — *Messéniennes et Chants populaires*, par M. Casimir Delavigne, 1 vol. — *Jocelyn*, par M. de Lamartine, 1 vol. — *Œuvres complètes de Voltaire*, 43 vol. — *Œuvres complètes de Jean-Jacques Rousseau*, 4 vol. — *Œuvres complètes de Buffon*, 6 vol. — *Œuvres de Lacépède*, 2 vol. — *Biographie universelle*, 6<sup>e</sup> vol. — *Géographie universelle*, par Malte-Brun, 6 vol. — *Voyage autour du Monde*, par M. Dumont-Durville, 2 vol. — *Voyage en Asie et en Afrique*, par Eyriès, 4 vol. — *Voyage dans les Deux Amériques*, 1 vol. — Tous ces ouvrages, format in-octavo ordinaire et grand in-octavo jésus, sont ornés de très belles gravures. (8586)

**ERNEST BOURDIN, ÉDITEUR.** | Editions de grand luxe, | Reliures en tous genres, | CHEZ TOUS LES LIBRAIRES  
Rue Seine-Saint-Germain, 51. | A très-bon marché et à prix fixe. | Cartonnages à la Bradel avec couvertures, impressions en or. | de Paris et des départements.

**ETRENNES LITTÉRAIRES POUR 1842**

<p><b>LES AVENTURES DE TÉLÉMAQUE</b> Illustré par MM. Tony Jhannot, E. Signol, G. Séguin, E. Wattier, Marek, etc.  10 fr. broché, 10 fr. cartonné, avec couverture, impression or et argent. 14 fr. en jolie demi-reliure. 20 fr. avec riche reliure. 1 magnifique volume grand in-8, jésus.</p>	<p><b>VOYAGE SENTIMENTAL DE STERNE.</b> Traduction nouvelle de M. J. JANIN. Illustré par Tony Jhannot et Jacques.  10 fr. broché, 10 fr. cartonné, avec couverture, impression or et argent. 14 fr. en jolie demi-reliure. 20 fr. avec riche reliure. 1 très-joli vol. grand in-8, jésus, 10 fr. broché.</p>	<p><b>VOYAGE EN ITALIE</b> PAR M. JULES JANIN. Orné de 16 gravures anglaises. ET D'UN BEAU PORTAIT DE L'AUTEUR.  10 fr. broché, 10 fr. cartonné, avec couverture, impression or et argent. 14 fr. en jolie demi-reliure. 20 fr. avec riche reliure. magnifique vol. grand in-8, jésus, 10 fr. broché.</p>	<p><b>L'ANE MORT,</b> Par M. Jules Janin, Illustré PAR TONY JOHANNOT.  10 fr. broché, 10 fr. cartonné, avec couverture, impression or et argent. 14 fr. en jolie demi-reliure. 20 fr. avec riche reliure. 1 très-joli volume grand in-8, jésus.</p>	<p><b>Les MILLE et UNE NUITS</b> ILLUSTRÉES De 1,001 gravures PAR LES PREMIERS ARTISTES DE FRANCE.  30 fr. broché, 30 fr. cartonné, avec couverture, impression or et argent. 40 fr. en jolie demi-reliure. 60 fr. avec riche reliure. 5 beaux volumes grand in-8, jésus.</p>
<p><b>MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLENE,</b> ILLUSTRÉ De 500 vign. par CHARLET.  35 fr. broché, 30 fr. cartonné, avec couverture, impression or et argent. 43 fr. en jolie demi-reliure. 55 fr. avec riche reliure. splendides volumes grand in-8, jésus.</p>	<p><b>LE DIABLE BOITEUX</b> PAR DE SADS. Illustré De 175 gravures par TONY JOHANNOT.  10 fr. broché, 10 fr. cartonné, avec couverture, impression or et argent. 14 fr. en jolie demi-reliure. 20 fr. avec riche reliure. 1 joli volume grand in-8, jésus.</p>	<p><b>VOYAGE DE LA RUSSIE MÉRIDIONALE</b> PAR M. A. DE DÉMIDOFF. Illustré par RAFFET.  10 fr. broché, 10 fr. cartonné, avec couverture, impression or et argent. 14 fr. en jolie demi-reliure. 20 fr. avec riche reliure. 1 beau volume grand in-8, broché.</p>	<p><b>HISTOIRE DE MANON LESCAUT</b> Illustré De 400 gravures par T. JOHANNOT.  10 fr. broché, 10 fr. cartonné, avec couverture, impression or et argent. 14 fr. en jolie demi-reliure. 20 fr. avec riche reliure. 1 très-beau volume grand in-8, jésus.</p>	<p><b>Contes et Nouvelles DE LA FONTAINE</b> Illustrés, PARANT SERRÉ AUX FABLES, ILLUSTRÉS PAR GRANDVILLE ET J. DAVID.  10 fr. broché, 10 fr. cartonné, avec couverture, impression or et argent. 14 fr. en jolie demi-reliure. 20 fr. avec riche reliure. 1 beau volume grand in-8, jésus, 10 fr. broché.</p>

GALET, D.-M. éditeur,  
rue Saint-Victor, 14.

HANSUT, libraire,  
place Saint-André-des-Arts.

# LE CORPS DE L'HOMME

DAUVIN et FONTAINE,  
passage des Panoramas, 35.  
GERMER-BAILLIÈRE,  
rue de l'École-de-Médecine.  
LEDOYEN,  
Palais-Royal, galerie d'Orléans.

TRAITÉ COMPLET D'ANATOMIE ET DE PHYSIOLOGIE HUMAINES,

Destiné à la fois aux gens du monde, aux médecins et aux élèves, par LE DOCTEUR GALET.

OUVRAGE TERMINÉ, 4 beaux vol. in-1<sup>o</sup>, contenant chacun 48 planches dessinées et lithographiées par l'AUTEUR, et offrant dans une colonne l'ANATOMIE et l'explication des planches; dans une autre colonne en regard, la PHYSIOLOGIE avec un précis du système de LAVATER et de GALL, aussi accompagné de planches. Prix : 15 fr. le vol. en noir et 35 fr. le vol. colorié. On peut prendre chaque volume séparément. (8206)

# DICTIONNAIRE UNIVERSEL D'HISTOIRE NATURELLE

Résumant et complétant tous les faits présentés par les Encyclopédies, les anciens Dictionnaires scientifiques, les œuvres complètes de Buffon, de Lacépède, et par les meilleurs traités spéciaux sur les diverses branches des sciences naturelles; donnant la description des êtres et des divers phénomènes de la nature, les principales applications des corps organiques et inorganiques à l'agriculture, à la médecine, aux arts industriels, etc.; rédigé par MM. Arago, Audouin, Bazin, Becquerel, Bibron, Blanchard, Boitard, de Brébisson, Ad. Brongniart, C. Broussais, Brullé, Chevrolat, Cordier, Decaisne, Delafosse, Deshayes, J. Desnoyers, Alcide et Charles d'Orbigny, Boyere, Dujardin, Dumas, Duponchel, Duvernoy, Edwards, Milne-Edwards, Elie de Beaumont, Flourens, Gervais, Geoffroy Saint-Hilaire, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, Guillemin, A. de Humboldt, de Jussieu, de Lafresnaye, Laurillard, Lemaire, Léveillé, Lucas, Martin Saint-Auge, Montagne, Pelletan, Pelouze, C. Prevost, de Quatrefage, A. Richard, Rivière, Roulin, Spach, Valenciennes. — Ce magnifique ouvrage, entièrement neuf, et dirigé par M. CHARLES D'ORBIGNY, formera 8 gros tomes ou 16 volumes grand in-8<sup>o</sup>, contenant la matière de 64 volumes ordinaires. Ils seront enrichis de planches gravées sur acier par les plus habiles artistes de Paris, et qui formeront le plus bel Atlas d'histoire naturelle publié jusqu'ici en France. Chaque volume se divise en 12 livraisons simples, ou 6 doubles livraisons, contenant chacune la matière de 300 pages ordinaires. Il paraît une livraison tous les dix jours. — PRIX DE CHAQUE LIVRAISON, composée de 4 formes de texte et d'une planche: avec figures noires, 75 cent.; avec figures tirées en couleur et retouchées avec soin au pinceau, 1 fr. 40 c. ou 2 fr. 75 c. la double livraison. Paraissant tous les vingt jours. — La 36<sup>e</sup> livraison et les trois premiers volumes brochés sont en vente. — On souscrit à Paris, au bureau du Dictionnaire, rue de Seine-Saint-Germain, 47; dans les départements, chez tous les libraires. (8207)

## CLOTURE

DE LA DISTRIBUTION DES  
58 OUVRAGES DONNÉS  
POUR RIEN.

Aujourd'hui, pour Paris;  
le 10 janvier,  
pour les Départemens.

## BON MARCHÉ EXTRAORDINAIRE GAZETTE DE LA JEUNESSE.

Tous les Samedis. Édition de luxe in-4.—16 colonnes de texte.

INSTRUIRE, AMUSER, FORMER LE CŒUR ET L'ESPRIT, RENDRE SAGE, BON, MORAL ET RELIGIEUX.

Tel est le but que se propose cette feuille, qui s'adresse aux jeunes gens des deux sexes et à tout âge.

ARAGO, de l'Institut; E. COUDER, BONVALET, professeur au collège Charlemagne; SAVAGNER, professeur de l'Université; CHATILLON, professeur; LAROCHEFOUCAULT, B. CLAVEL, E. GIRAULT, DESPREAUX, J.-J. GUILLAUD, DULAURE, EUG. BARESTE, BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, baron CUVIER, BRONGNIARD, TESSEYDRE, HERSHELL, FRANKLIN, AGUM, VERGNAUD, RIFFAULT, JULIA FONTENELLE, etc., tels sont les noms d'auteurs placés en tête des divers ouvrages qui forment une BIBLIOTHÈQUE COMPLÈTE D'ÉDUCATION.

Occasion unique et précieuse.

Les CINQUANTE-HUIT OUVRAGES qui sont accordés GRATUITEMENT EN PRIME AUX Abonnés, se délivrent IMMÉDIATEMENT à ceux de Paris et s'expédient franco à ceux des départements.

20 FR. par an pour Paris, 25 FR. pour les départements. Envoyer un mandat sur Paris, ou s'adresser aux Messageries et PRINCIPALEMENT à tous les LIBRAIRES DE FRANCE. On ne reçoit que les lettres affranchies. Toute demande restera sans effet, si elle n'est accompagnée du montant de l'abonnement.

Rédacteurs: MM. V. Hugo, A. Dumas, F. Souffé, Th. Gautier, J. Arago, Ed. Mennechet, A. Gandonnière, baron P. de Goulet, F. Goulet de Sablé, Th. Deschères, Mesdames Desbordes-Valmore, Eugénie Vois, etc., etc.

## LA CHRONIQUE

Revue Mensuelle.

Parus ou à paraître: Biographie de MM. Metternich, V. Hugo, Guizot, Thiers, Molé, Lamartine, Souffé, Berryer, Chateaubriand, Barante, Al. Dumas, Broglie, Vigny, Wellington, Peel, Palmerston, Espartero, etc.

Il paraît sous ce titre, le 1<sup>er</sup> de chaque mois, un beau volume grand in-32, d'au moins 125 pages, illustré de charmantes vignettes gravées par PORRET, d'après TONY JOHANNOT, JANET-LANGE, etc. — Il contient: une Chronique Parisienne, une Chronique Provinciale, une Biographie, une Nouvelle, une Chronique Artistique, un ou plusieurs morceaux de Poésie, une Chronique Théâtrale, une Chronique Parisienne, un petit Courrier. — Le 1<sup>er</sup> volume a paru le 1<sup>er</sup> Octobre 1841.

Abonnement: Paris et départements, un an, 12 fr.; six mois, 7 fr.; Étranger, un an, 14 fr., à partir du premier de chaque mois, à tous les bureaux de Poste et de Messageries, en mandat sur Paris, à l'ordre de M. MAHOUEAU, Directeur, rue Saint-André, 37, à Paris. Le troisième volume, de 150 pages, contenant la biographie de V. Hugo, et en outre son répertoire habituel, une Physiologie tout entière, celle du LION, avec lithographie; vignettes, lettres ornées, etc., etc., a paru le 1<sup>er</sup> décembre.

Quelle est votre opinion? — Les résultats ou fatals ou fataux. — Merle et Montmorency. — Le prince de Robecque et le prince de Beauffremont. — Rumeurs à droite et à gauche à propos des nouveaux titres. — Le Constitutionnel et l'épée de carton. — Le singe était moins massif. — Le blason d'argent à une pie de gueules. — Les croix Olozaga et le prix de l'ellébore. — L'influence politique des entrechats. — La pelouse et mademoiselle Fitz-James. — La danseuse Emille Philippe, mesdames de Parabère et de Sabran. — La maison à Pantin. — Le Dix-neuvième Siècle, la caisse et les principes. — Madame de Girardin, l'aropage de la rue Laflitte, M. V. Hugo; Judith appréciée par Racine. — Le futur roi, quel de chez. — Un manège chez Gastimir Poirier, le linge du prince de Talleyrand, les tableaux du comte de Perregaux. — La feuille trompée dans le sang. — Le père Duchesne, lui ou toi, la machine Quenisset. — Cours de blason à l'usage de M. Eugène Sue. — Les mûres de Rohan. — Le Créquier de Créquier. — Les aérations de Montmorency. — Le Provincial au bal masqué, l'intrigue, les Deux Chiffres. — Mme A. Thillon et les loges de l'Opéra-Comique. — Les Abonnements suspendus. — 58 volumes formant un numéro de journal. — Un cheval donné en prime. — Dix mille francs de rentes pour 5 fr. — M. Ch. Maurice et la Tribune. — M. de Montals et les soldats couchés dans l'église. — La copie et l'original. — Je ne vous connais pas. — Justement; etc., etc. — Un metait son échelle.

AVIS IMPORTANT. — CHARMANTES ÉTRENNES: En s'abonnant pour un an, on recevra gratuitement, et sur-le-champ, un joli KEEPSAKE sur jésus glacé et satiné, dont les pages, signées de MM. LAMARTINE, V. HUGO, ALEX. DUMAS, A. DESCHAMPS, ROGER DE BEAUVOIR, etc., etc., seront ornées de charmantes lithographies et de vignettes par TONY JOHANNOT, PORRET, etc., etc. Les premiers souscripteurs auront droit à une couverture lithographiée et richement dorée.

## SUPPLEMENT

AU DICTIONNAIRE GÉNÉRAL ET RAISONNÉ,

OU RÉPERTOIRE ABRÉGÉ DE LÉGISLATION, DE DOCTRINE ET DE JURISPRUDENCE, contenant, en trois livraisons grand in-4<sup>o</sup>, à trois colonnes, papier collé, la période de 1834 à 1842 exclusivement.

Par M. ARMAND DALLOZ, avocat à la Cour royale de Paris, et par plusieurs Jurisconsultes,

Ouvrage formant une véritable Encyclopédie de droit pratique, dans lequel les lois, la jurisprudence en matière civile, commerciale, criminelle et administrative sont retracées, analysées, classées, d'une manière précise, substantielle et compacte. Le SUPPLÉMENT ou deuxième partie est tellement uni à la première, qui a été publiée en 1835 en neuf livraisons, et dont il forme la dixième, onzième et douzième, qu'en faisant les recherches dans celle-ci on se trouve les avoir faites dans celle-là. — La première livraison du SUPPLÉMENT, ou dixième de l'ouvrage entier, est publiée. Elle s'étend de la lettre A à la lettre E. Les deux dernières, onzième et douzième, paraîtront de six semaines en six semaines.

Prix: de chaque livraison du SUPPLÉMENT, fr. 130 franc de port, fr. 12 au bureau. Toute souscription à CINQ exemplaires au MOINS des trois livraisons supplémentaires jouira de la franchise de port. Les lettres de demandes ou de souscription doivent être adressées à M. EMMANUEL DALLOZ, directeur de la jurisprudence générale, RUE DES BEAUX-ARTS, 5, seul chargé de tout ce qui concerne l'administration de cet ouvrage. — Ces lettres doivent être affranchies. (8276)

H.-L. DELLOYE, éditeur. — OUVRAGES POUR ÉTRENNES.

## PARIS -- LONDRES,

Keepsake français pour 1842.

1 vol. grand in-8, papier velin;

Composé de soixante et une NOUVELLES ou MORCEAUX DE POÉSIE inédits de nos meilleurs écrivains et illustrés de 26 magnifiques gravures anglaises. — Prix: broché, 13 fr.; riche rel. 21 fr.; demi rel. 18 fr.

En vente chez GARNIER frères, libraires, place de la

## VIE DE LOUIS XVI,

Par le VICOMTE DE FALLOUX;

Un fort vol. grand in-8, papier velin,

avec six belles gravures ou portraits. — Prix: broché, 12 fr.

Riche reliure, 21 fr.; demi reliure, 18 fr.

Bourse, 15, et Palais-Royal, péristyle Montpensier.

## Brevet d'Invention SIROP ANTI-GOUTTEUX

Ordonnance du ROI. DE THÉODORE BOUBÉE, PHARMACIEN A AUCH (Gers). Quatre années de succès garantissent l'efficacité de ce médicament, qui calme en quatre jours les accès de goutte les plus violents, prévient le retour des paroxysmes et rend aux articulations leur force et leur élasticité. Des vieillards qui en usent depuis quinze ans jouissent de toute leur santé et d'une vigueur inattendue. Dépôts à Paris et dans les pharmacies, rue Dauphine, 38; rue du Vieux-Colombier, 31 et 33; rue Montmartre, 149; rue du Temple, 180; vis à vis le poste de la Banque de France; rue Saint-Honoré, 354, au coin de la place Vendôme; et dans les principales villes de France et de l'étranger. — Prendre garde aux contrefaçons. (8234)

Buc des Lombards, 46 et 48. AU aucun dépôt dans Paris.

## FIDÈLE BERGER,

BONBONS les plus nouveaux et les mieux assortis. ARTICLES D'ÉTRENNES ET JOLIES FANTAISIES. AMANDES ROYALES, MARRONS GLACÉS, PUNCH préparés pour soirées.

## OPTIQUE ANGLAISE

LORGNETTES-VICTORIA, patronnées de S. M. la Reine d'Angleterre. JUMELLES-ANGLAISES de l'ingénieur Wild, de Londres, dont le petit volume est contenu dans un étui à lunettes. Sa forme légère et de bon goût en fait un objet d'étrénnes fort apprécié. DÉPOT de ses verres anglais en FLINT-GLASS pour conserver la vue. CHEZ DEREPAS, breveté, opticien de S. M. la Reine d'Angleterre, Palais-Royal, 24, galerie Montpensier. (82305)

## ALMANACH DES 25,000 ADRESSES DE 1842.

L'ÉDITEUR vient de mettre en vente la 28<sup>e</sup> année de ce Recueil, dont l'utilité est généralement reconnue. Pour donner une idée des soins qui ont présidé au recensement, et en même temps de la mobilité de notre population parisienne, une note du rédacteur constate 4,720 changements. Le guide utile qui, abrégant nos courses, économise le temps, doit nécessairement être accueilli avec faveur. On peut se le procurer rue des Poitevins, 11, et au bureau de la Rédaction, rue de la Harpe, 76. — 1 fort vol. in-12. — Prix: 5 fr. 50 c.

## SURDITE MIGRAINE.

Librairie de M. GIBAUD, rue Richelieu, 14. Brochure in-8, 4<sup>e</sup> édition, par le docteur-médecin Méne, ornée de belles gravures coloriées, contenant ses remarques et ses découvertes sur les causes qui ont empêché la médecine de guérir ces rarement ces affections; 2<sup>e</sup> le traitement simple avec lequel on peut se guérir facilement soi-même, fondé sur une infinité de preuves bien établies. Voyez le compte-rendu du Siècle du 4 mars dernier. Prix de cet ouvrage: 3 fr. Il est envoyé franco en adressant un bon de 3 fr. 50 c. délivré dans tous les bureaux de poste. (8322)

## COLLECTION DES RELATIONS DE VOYAGES PAR MER ET PAR TERRE

EN DIFFÉRENTES PARTIES DE L'AFRIQUE, Depuis 1400 jusqu'à nos jours.

MISE EN ORDRE ET PUBLIÉE PAR C.-A. WALKENAER, MEMBRE DE L'INSTITUT.

21 BEAUX VOLUMES IN-OCTAVO. Mise en vente du tome 4. — Prix: 3 fr. 50 cent.

Un volume sera publié les 15 et 30 de chaque mois. ON SOUSCRIT A PARIS: Chez l'Éditeur, rue Laflitte, 40.

Et chez Martinon, libraire, rue du Coq-Si-Honoré, 4.

## ÉTRENNES A LA MODE.

SPECIALITÉ DE FOURRURES PELISSES ET ÉCHARPES QUATÉES

A PRIX FIXE, CHEZ MALLARD AU SOLITAIRE, Faubourg-Poissonnière N. 4. près le Boulevard.

MANCIONS genre armoire de 15, 18 et 25 f. PELISSES et BOURGUES de 45, 58 et 70 f. MANÇIONS, idem du Canada 38, 35 à 40 f. PALATINES, rotondes d'hermine, 58 à 90 f.

Rue Saint-Honoré, n. 350. A L'HÉRITIÈRE. Au coin de la place Vendôme, n. 1. NOUVEAUTÉS POUR ÉTRENNES, A PRIX FIXE. LEVANTINES à 2 fr. 75 c., NOIRS à 3 fr. 90 c., ARMURES, de 3 fr. 50 à 5 fr.; CHALES, de 6 fr. à 100 fr.; FOUILLARDS, de 3 à 6 fr.; BOURGUES, de 20 à 100 fr.; PELISSES, de 35 à 100 fr.; MOUSSELINES de laine, de 1 à 3 fr.; MERINOS, de 3 à 5 fr.; INDIENNES, de 50 c. à 1 fr.; MOUCHOIRS de batiste, de 1 à 3 fr.; COUS brochés, de 1 fr. 50 c. à 5 fr.; BAS de soie noirs et blancs, de 2 fr. 50 c. à 7 fr. (83000)

## ASSURANCES SUR LA VIE ET PLACEMENT EN VIAGER,

Rue Richelieu, 97.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France et la seule dont le fonds social soit entièrement réalisé. Ses capitaux effectifs s'élèvent à QUATORZE MILLIONS de francs, sur lesquels plus de 4 millions sont placés en immeubles sur Paris. Les opérations de la Compagnie ont pour objet l'assurance des capitaux payables en cas de décès, les constitutions de rentes viagères, de pensions aux veuves, aux employés, de dots aux enfants, l'acquisition des usufruits et des propriétés de rentes sur l'état. (8316)

## ÉCRANS GÉOGRAPHIQUES.

On a utilisé ce meuble de luxe en y adaptant des cartes géographiques imprimées sur le foulard ou sur satin; on peut choisir tel département que l'on désire ou une carte générale d'Europe, d'Asie, etc., de l'Atlas de Dussillon. On peut aussi prendre une vue de Raphaël ou l'Assommoir de Poussin. Prix: 18 fr. Chez SUSSÉ frères, place de la Bourse, 31, et passage des Panoramas, 7. (8320)

ENTRÉE DES MAGASINS, PASSAGE DES PANORAMAS, en entrant à droite par le boulevard, 63 et 64, et RUE NEUVE-VIVIERNE, 48.

## BONBONS MILLELOT ÉTRENNES.

Confiseur, l'une des plus anciennes maisons du passage, connue pour l'excellence de ses Bonbons, grand assortiment de boîtes de luxe et d'objets d'étrénnes. (8308)

ETRENNES que donne l'AUDIENCE à toutes les personnes qui s'abonneront pour un an avant le 10 janvier.

A TOUS NOS LECTEURS.

CONSULTATIONS

JUDICIAIRES

Données pour rien à tous les abonnés. Cet avantage seul vaut plus que le prix de l'abonnement.

Le cabinet de consultations se compose des avocats les plus célèbres de Paris, à la tête desquels se trouve M. GUILLEMETEAU, ancien premier avocat-général à la cour royale de Poitiers.

Le feuilleton de l'AUDIENCE continuera à conserver le cachet d'originalité qui a fait son succès. Après le Moulin des Ombres, par Joseph de Chaix, viendra la suite des Supplées, par M. P. Millaud; la Lettre d'un Mort, par Fréd. Thomas; l'Histoire véritable de la Lescomb; les Mémoires inédits du docteur Guillotin; Paris pris en flagrant délit: Histoire anecdotique de cent mille âmes, etc., etc.

LES NOIRS MYSTÈRES DE LA TOUR DE LONDRES, par le commandeur LÉO-LESPÈS.

Episodes terribles auxquels l'incendie qui vient de dévorer cette antique prison donne un à-propos et un intérêt nouveaux.

Boulevard Saint-Martin, 6, chez CHARLES WARÉE, éditeur des AVENTURES DE MUNCHHAUSEN, des Physiologies des RATS D'ÉGLISE, du FRANC-MAÇON du POCHARD, de l'ALMANACH COMIQUE, etc.

LA BRUYÈRE CHARIVARIQUE DE LA JEUNESSE,

Collection de Types et d'Historiettes, par L. COUAILHAC. Un beau vol. in-18 anglais, orné de 150 vignettes, culs-de-lampe, etc.

VENTES IMMOBILIÈRES.

Biens situés à Paris.

Etude de M. EUGÈNE BASCOL, avoué à Paris, rue Vide-Gousset, 4, place des Victoires.

Vente sur licitation entre majeurs et mineurs, en l'audience des criées du tribunal civil de 1re instance du département de la Seine, local et issue de la 1re chambre, une heure de relevée.

L'adjudication aura lieu le 12 janvier 1842.

D'une grande et belle MAISON,

avec cour, jardin et dépendances, sis à Paris, passage Sandrié, impasse Sandrié, 6, près le boulevard des Capucines.

Le produit brut de cette maison est de 6,865 fr. Elle sera créée sur la mise à prix de 80,000 fr., fixée par le tribunal, et 80,000 fr.

S'adresser pour les renseignements :

1° à M. BASCOL, avoué poursuivant, dépositaire des titres de propriété et d'une copie de l'enchère, demeurant à Paris, rue Vide-Gousset, 4;

2° à M. Moulleu, avoué collicitant, à Paris, rue Montmartre, 30;

3° à M. Boucher, avoué collicitant, à Paris, rue des Prévôtés, 32;

4° à M. Machelard, avoué collicitant, à Paris, rue Saint-Marc, 32;

5° à M. Mailand, notaire à Paris, rue Neuve-Saint-Marc, 14;

6° à M. Bayard, notaire à Paris, place du Louvre, 22. (37012)

Etude de M. GLANDAZ, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 87.

Adjudication le samedi 23 janvier 1842, en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris.

D'un HOTEL

avec cour, jardin et dépendances, sis à Paris, rue Saint-Guillaume, 32.

Mise à prix, 100,000 fr.

On aura la faculté de prendre le mobilier garnissant l'hôtel.

S'adresser 1° à M. GLANDAZ, avoué poursuivant, rue N.-des-Pet.-Champs, 87, 2° à M. Masson, av. collicitant, quai des Orfèvres, 18. (37071)

Etude de M. BONCOMPAGNE, avoué, rue de l'Arche-Sec, 52, à Paris.

Vente sur publications judiciaires et hausse de mise à prix, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre dudit tribunal, une heure de relevée, en un seul lot, de

DEUX MAISONS,

et dépendances,

composant une grande propriété propre à toute espèce d'établissement industriel, sises à la Chapelle-Saint-Denis, rue de la Goutte-d'Or, 44, arrondissement de Saint-Denis, département de la Seine.

L'adjudication aura lieu le samedi, 8 janvier 1842.

Contenance totale, 946 mètres.

Produit, 4,300 fr. environ.

Mise à prix baissée à 20,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° à M. BONCOMPAGNE, avoué poursuivant, dépositaire d'une copie du cahier des charges;

2° Et à M. Arcambault-Guyot, avoué présent à la vente, rue la Moineuse, 10. (3803)

Etude de M. VIGIER, avoué à Paris, quai Voltaire, 15.

Vente sur publications judiciaires au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de la première chambre dudit tribunal, le

1° D'UNE MAISON,

avec cour et jardin et attenant, et

QUATRE PIÈCES DE TERRE, d'une contenance totale de 298 ares 3 centiares, situés à Gagny, canton de Genesac, arrondissement de Fontenay (Seine-et-Oise), en un seul lot. Mise à prix : 55,000 fr.

25, rue du Faub.-Montmartre, JOURNAL - N. 12, 1842 Rue du Faub.-Montmartre, 25

6 francs PAR AN.

CONNAISSANCES UTILES

50 cent. PAR MOIS.

N. 12. — 31 décembre 1841. — Sommaire :

REVUE D'ECONOMIE POLITIQUE. — Economie politique, de son rôle dans les questions sociales, par M. Michel Chevalier. — JOURNAL MENSUEL D'AGRICULTURE. — Travaux agricoles du mois de janvier. — Destruction de l'ulcère. — Colchique d'automne. — De l'emploi de la marne comme amendement. — Remède contre le piétin. — Nouvelles agricoles du mois de décembre. — BULLETIN DES ARTS UTILES. — Nouveaux procédés introduits dans le travail des métaux. — Dorure. — Argenture. — Platinage. — Plombage. — Etamage. — Cobaltage. — Nikelisation. — Zincage. — Dilatation du gaz. — Strabisme. — Polygonum tinctorium. — Tirage des cheminées. — Nouvelles lampes. — JURISPRUDENCE USUELLE. Feuille littéraire. — Une Consultation, par M. Michel Raymond (avec gravures). — La Brodeuse de la Vierge. — Rêve du pauvre, par Mme Lesguillon. — Chronique. — Commerce. — Tribunaux. — Modes. — Théâtres, par M. Eugène Briffaut. — Tableau des fonds publics. — Cours raisonné. — La compagnie des agents de change de Paris.

La collection de 1841 à 1842, dix beaux volumes, 22 fr. au lieu de 66 fr.

Cette COLLECTION est une véritable Encyclopédie des Connaissances utiles, la PUBLICATION la plus complète et la plus importante qui ait été faite depuis dix ans, le répertoire nécessaire aux CULTIVATEURS, aux INDUSTRIELS, aux INSTITUTEURS PRIMAIRES, aux CONSEILLERS MUNICIPAUX, aux PERES et aux MÈRES DE FAMILLE.

La collection des dix volumes, avec un abonnement pour l'année 1842, 26 francs.

On s'abonne chez les Libraires, Directeurs des Postes et Directeurs des Messageries. On peut aussi adresser franco un mandat ou un bon sur Paris, à l'Administration du Journal, rue du Faubourg-Montmartre, 25.

BOITES A PAPIER POUR ÉTRENNES

Garnies des riches et Beaux papiers illustrés de la Papeterie MARION, Cité Bergère, 14. — Ouverture des Salons d'Étrennes.

samedi 23 janvier 1842, une heure de relevée, en un seul lot, d'une GRANDE et BELLE

PROPRIÉTÉ,

dans laquelle est exploité le Théâtre, appelé le THÉÂTRE SAINT-ANTOINE, situé à Paris, boulevard Beaumarchais, 37, ensemble les boutiques y attenant et autres dépendances. Sont compris dans la vente tous les débris, costumes, objets industriels et matériel servant à l'exploitation dudit Théâtre suivant l'état qui sera annexé à l'enchère. Ce Théâtre, nouvellement construit, est en bon état. Il était loué, en 1838, par bail authentique, moyennant un loyer annuel de 38,000 fr., et est aujourd'hui exploité par le propriétaire.

Cet immeuble sera créé sur la mise à prix de 300,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° à M. VIGIER, avoué poursuivant la présente vente, dépositaire d'une copie du cahier des charges et des conditions de la vente, et des titres de propriété, demeurant à Paris, quai Voltaire, 15;

2° à M. Cahonnet, notaire à Paris, y demeurant, rue des Filles-Saint-Thomas, 13;

3° à M. Belin, demeurant à Paris, rue de Ménières, 8. (3806)

Biens situés dans les départements.

Etude de M. LEGENDRE, avoué à Paris, 41, rue Neuve-Saint-Augustin.

Adjudication définitive, le 15 janvier 1842, en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, séant au Palais-de-Justice, à Paris, local et issue de la 1re chambre, une heure de relevée :

1° D'UNE MAISON,

avec cour et jardin et attenant, et QUATRE PIÈCES DE TERRE, d'une contenance totale de 298 ares 3 centiares, situés à Gagny, canton de Genesac, arrondissement de Fontenay (Seine-et-Oise), en un seul lot. Mise à prix : 55,000 fr.

LAMPES CARCEL ECONOMIQUES POUR DAMES, garanties 5 ANS.

FABRIQUE SPECIALE, rue Coquillière, 35, à Paris.

Ancienne maison LALLEMAND, réputation remontant à soixante ans.

GÉNÉRIC PROMÉG, successeur, a su conserver à cette ingénieuse invention son caractère primitif, et trouver un mécanisme plus simple, qui garantit à moins de frais les mêmes avantages. Grand choix de lampes et appareils de salles à manger.

35 fr. et au-dessus. NE PAS CONFONDE AVEC LES IMITATEURS.

Domaine des Barbarins,

situé commune de Givardon, canton de Sannois, arrondissement de St-Amand (Cher), en un seul lot.

Ce domaine, ayant fait partie de la Terre d'Alarde, se compose de bâtiments d'exploitation et d'habitation, d'un jardin, de 26 pièces de terre qui se touchent presque toutes, et du quart d'un champ.

L'usufruitière est née le 30 janvier 1781. Mise à prix : 50,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° à M. AD. LEGENDE, avoué poursuivant, rue Neuve-Saint-Augustin, 41, lequel communiquera les clauses de l'enchère et le plan du domaine des Barbarins;

2° à M. Belland, avoué présent à la vente, rue du Pont-de-Lodi, 6;

3° à M. Pinté, avoué à Pontoise;

4° à M. Adville, avoué à Pontoise;

5° à M. Nodot, avoué à Saint-Amand. (3807)

VOITURES A VENDRE, rue de Trévise, 6. — Un beau Coupé de ville et trois Coupés-Warsch, aux conditions les plus avantageuses.

Expositions. — Médaille d'argent.

LEMONNIER, breveté, fabricant en chef de la Reine, membre de l'Académie de l'Industrie, vient d'inventer plusieurs genres d'outils, palmes, boucles, chiffres dans leur état naturel, ni mouillés, ni gommés. Fabrication de tresses perfectionnées par des moyens mécaniques, rue du Coq-Saint-Honoré, 13.

ÉTRENNES UTILES.



POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT. Boulevard des Italiens, 23.

10 francs et au-dessus, PARAPLUIES et OMBRELLES CAZAL, brevetés, les seuls dont le mécanisme, qui supprime les entailles dans le manche, a été reconnu supérieur et honoré d'une médaille, première et seule récompense décernée à cette branche d'industrie. CANNES, FOUETS et CRAVACHES de goût. (à franchir.) Dépôt, boulevard Montmartre, 10, en face de la rue Neuve-Vivienne. (82981)

Promade de MALLARD sise à Paris

DUPUYTREN

A la pharmacie, rue d'Armand, 31, l'illustre M. de la Commission ont maintenu reconnus pour inventeurs le système de la charnière, en service le plus sûr et le plus durable.

CAUTÈRES

SANS DOULEUR.

Pois élastiques en caoutchouc.

De Leprieux, pharmacien, adoucesnés à la guimauve, supportés au garou, se délivrent gratis, pour essais, Faubourg-Montmartre, 78. (82982)

Tout ce qui concerne l'Atlas Statistique et Historique de la France doit être adressé franco à M. B. DUSILLION, directeur, rue Laflitte, 40, à Paris.

NOUVEL ATLAS

GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET HISTORIQUE DE LA FRANCE

Dressé sur les cartes du Cadastre et du Dépôt de la guerre, gravé sur cuivre ou acier, imprimé par CHARDON sur papier vélin, grand colombier orné des armes des chefs-lieux de département, et de vues par CHAPEY, accompagné, pour chaque carte, d'une statistique historique, administrative, commerciale, industrielle et agricole.

Les cartes des départements, imprimées sur foulards de l'Inde, se vendent à fr. 50 c.

Approbation donnée à l'ATLAS par le conseil royal de l'instruction publique.

Ministère de l'Instruction publique. — Université de France.

Le conseil royal de l'Instruction publique, dans sa séance du 26 février 1841, a examiné l'ATLAS DES DÉPARTEMENTS, publié par M. DUSILLION, rue Laflitte, 40, à Paris, au prix de 1 fr. 50 c. par département, dont les cartes ont été dessinées par MM. AL. BONNET, FRENIN et MONIN. — D'après la délibération du conseil, l'usage de cet Atlas est autorisé dans les Collèges royaux, dans les Ecoles normales primaires et dans les Ecoles primaires supérieures. Cette décision sera incessamment notifiée à MM. les Recteurs des diverses Académies.

Le Pair de France, ministre de l'Instruction publique, VILLEMAIN.

L'ATLAS HISTORIQUE DE FRANCE se compose des 86 cartes des départements, de celle de l'Algérie, Bone, Constantine, Oran, et de la carte de France avec les distances par kilomètres. Ensemble 88 cartes.

Table with 2 columns: Description of atlas items and Price. Includes 'Chaque carte séparément', 'L'Atlas complet en feuilles', 'Broché', 'Relié doré'.

CLAYES. — MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, rue Laflitte, 15 bis, ont l'honneur d'informer les porteurs de l'emprunt belge 4 p. 100, qu'ils peuvent dès à présent, à bureau ouvert, de 10 à 2 heures, les coupon d'intérêts touchant le 1er janvier prochain. (8358)

Société des capitalistes, réunis dans un but de mutualité industrielle, de Bruxelles.

L'administration de la société de Mutualité industrielle de Bruxelles a l'honneur de donner avis aux porteurs des certificats provisoires de ses actions, qu'à compter du 3 janvier 1842, les intérêts de 10 fr. par action acquis sur lesdits certificats au 31 décembre 1841, seront payés au domicile de MM. de Rothschild frères, banquiers, rue Laflitte, 15 bis, à Paris. (8359)

FABRIQUE DE TAPIS ET COUVERTURES

AUX MÉRIS, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 65. Grand choix de Moquettes dessinées riches et nouvelles; Aubussons ras et valables; partie de Moquettes au-dessous du cours. Tapiseries pour meubles et portières.

PLACE de la Bourse, n. 31. SUSSE PASSAGE des Panoramas, n. 7-8.

LE LIVRE DU DESTIN,

OU LE SORCIER DES SALONS

Un vol. grand in-8°, papier vélin satiné, richement cartonné, avec titre et couverture en couleur, accompagné d'un dé et de son cornet. PRIX : 9 FR., relié en moire, 15 FRANCS.

MAUX DE DENTS

EAU DE MARS

Guérison Instantanée Prix du Flacon 5

Cet odontalgique, SEUL sans inconvénients, guérit les plus vives douleurs et la carie. DÉPÔT CENTRAL, 9 BIS, BOULEVARD ST-DENIS. — Pharm. 32, r. de Bondy. — 28, RUE VIVIENNE. — 175 et 178, r. St-Honoré. — 20, r. de Cléry. — 129, r. Montmartre. — 38, r. Coquenard. — 38, r. Dauphine. — 71, r. de la Harpe. — 66, r. Vieille-du-Temple. — 73, r. de Sévres. — 23, r. de Bourgogne. — 21, r. St-Louis. — 8, r. de la Feuillade. — DANS TOUTES LES VILLES. (83058)

Le soin d'un rhume est une affaire très importante. La variation de la température, les accidents atmosphériques des premiers jours de l'hiver sont toujours signalés par des toux qui deviennent, pendant la durée de la mauvaise saison, une cause sans cesse renaissante d'irritation. On sait qu'une seule imprudence peut convertir un rhume en phlegmasie pulmonaire. C'est donc un véritable service à rendre à nos lecteurs, que de leur signaler le SIROP et la PÂTE PECTORALE balsamique de DEGENETAIS comme les moyens les plus efficaces contre les rhumes, toux, asthmes, enrrouemens, et toutes les affections de poitrine. Le SIROP se vend 2 fr. 25 c. la bouteille. — La PÂTE 1 fr. 50 c. et 2 fr. la grande boîte. Chez DEGENETAIS, pharmacien, rue Saint-Honoré, 527; et chez TRABLIT, pharmacien, rue Jean-Jacques Rousseau 21, et faubourg Montmartre, 10.

